

Téléchargeable
gratuitement :
www.alterechos.be

14^e année
Bimensuel
sauf juillet, août
et décembre :
1 parution/mois
N° d'agrégation : P402024

Belgique – België
P.P.
Charleroi X
1/3120

AVRIL 2010

DOSSIER
HORS-SÉRIE

AlterEchos

Rebondir sur l'innovation sociale



Économie sociale

bruxelloise 2009-2010

Passer la troisième ?

LE SECTEUR

- 4 Un peu d'ordre dans l'ordonnance ?
- 5 Deux études en guise d'apéritif ?

L'AMBIANCE GÉNÉRALE

- 8 L'économie alternative, la tête hors de la crise
- 10 Contradictions et enjeux des services de proximité à finalité sociale
- 12 L'économie sociale en (légère) introspection

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE SOCIALE

- 14 L'économie sociale en quête de mobilité
- 15 « Mobilité douce » : l'économie sociale en tête de peloton ?
- 16 Label Rec'Up: la seconde main au premier plan
- 17 Les centres d'entreprises entre attente et développement
- 19 O-zone, un centre d'entreprises hors norme
- 20 Quand l'économie sociale butine dans le champ de la consultance

AUX FRONTIÈRES DU SECTEUR

- 22 Allocations garanties pour les candidats entrepreneurs
- 23 Les entreprises de travail adapté face au vieillissement
- 26 Marchés publics... marchés durables? C'est le pari des ETA
- 29 Des contrats de quartiers hostiles à l'ISP

Passer la troisième ?

«Economie sociale». Deux mots, une expression, une tension. Une réalité de terrain, portée par d'innombrables énergies et intelligences engagées, citoyennes, actives au quotidien. Une diversité d'approches, d'initiatives, de valeurs, toujours compliquées à rassembler, à étiqueter, à comprendre. Et puis des débats, surtout quand il s'agit d'organiser les rapports entre ces entreprises et l'Etat, de se compter, de voir une partie de ces dynamiques entrepreneuriales constituer ce qu'on appelle chez nous un «secteur».

L'économie sociale d'insertion bruxelloise est ainsi devenue un secteur. Une ordonnance en 2004, qui définit une formule d'entreprises d'insertion (EI) et une formule d'initiatives locales de développement de l'emploi (Ilde). Puis des arrêtés d'exécution, des budgets, des critères, des publics-cibles. Une instance consultative et d'agrément (la «plateforme»). Puis du concret : une première grosse salve d'agréments sur 4 ans. Quelques fonctionnaires habilités à les suivre puis d'année en année de nouvelles entreprises reconnues et financées (74 en tout à ce jour), des pondérations communautaires implicites, des augmentations d'enveloppes budgétaires, et puis leur gel. Et aujourd'hui le renouvellement des premiers agréments.

La deuxième est passée

Autrement dit, l'économie sociale d'insertion bruxelloise s'est repositionnée autour de deux modèles : d'une part l'EI qui crée des emplois occupant des demandeurs d'emploi pour une longue durée, et d'autre part l'Ilde qui crée des emplois dits de transition, c'est-à-dire qui permettent à des demandeurs d'emploi (plus fragilisés que les premiers) de se repositionner sur le marché de l'emploi en acquérant de l'expérience professionnelle. Il y a certes des ajustements à faire dans l'ordonnance - et ils sont en ce moment en discussion -, mais ces deux modèles, en général combinés à d'autres mesures d'aide à l'emploi

régionales et fédérales, ont rencontré ce qu'on cherchait depuis des années sur le terrain en termes de soutien public. On n'en est plus aux expériences-pilotes. Cela fonctionne. On a passé la deuxième.

Et la troisième ?

Avec un taux de chômage régional élevé et en croissance, la région capitale cherche des solutions pour créer plus d'emplois avec des niveaux de qualification bas ou moyens. Les EI et les Ilde le font. Les regards politiques se tournent vers elles : pourquoi pas aller plus loin? Et d'ailleurs dans le secteur, une partie des acteurs prônent la croissance : pour des EI et Ilde existantes, comme en en créant de nouvelles.

« La question qui se pose est désormais celle du développement économique. »

La question qui se pose – en plus de celle du budget que la Région doit consacrer à cette politique - est donc celle du développement économique : comment l'animer? le dynamiser? Une partie des réponses sont évidemment sectorielles (construction, déchets, p.ex. dans le cadre des Alliances emploi environnement, l'épine dorsale de la législation régionale en matière d'économie). Mais des réponses horizontales sont également possibles (hébergement d'entreprises, marchés publics, etc.). Sans compter que le contexte économique difficile questionne la finalité «insertion» des Ilde et leurs pratiques en la matière : transition vers quoi au juste? participation à quoi finalement?

Cet historique, ces développements, ces défis, nous les avons suivis dans Alter Echos. Nous vous les présentons à nouveau ici sous forme d'un dossier thématique compact mais plein d'ouvertures, de rencontres, de pistes. Bonne lecture!

Thomas Lemaigre

Ont contribué à ce numéro

Baudouin Massart
et Catherine Morenville,
secrétaires de rédaction
Caroline Chapeau
Emmanuel De Loeul
Aurore D'Haeyer
Rosetta Flochon
Alain Maron
Damien Staquet
Julien Winkel

Chargé de communication

Dan Azria

Administration

Samira Adib
Dominique Normand

Photo de couverture

© Anne d'Huart.
All rights reserved

Webmaster

Philippe Lambotte

Directeur

Thomas Lemaigre

ABONNEMENTS

Papier + Web: 110 €/an

Papier uniquement: 70 €/an

Web uniquement: 80 €/an

Pour s'abonner, voir bulletin
d'abonnement dans ce numéro
ou www.alterechos.be

**Insertions publicitaires
et petites annonces:
prix sur demande à
dan.azria@alter.be**

La
reproduction
intégrale
ou partielle
d'articles
d'Alter Echos
est interdite
par la loi
parce qu'elle
porte préjudice
à leur
exploitation
normale.



Un peu d'ordre dans l'ordonnance ?

MOTS-CLÉS

Économie sociale

Ilde (initiatives locales de développement de l'emploi imprécision)

EI (entreprise d'insertion)

VOIR AUSSI

AÉchos n°230 :
Le point autour du financement des EI et Ilde bruxelloises

AÉchos n°205 :
Ordonnance bruxelloise sur les entreprises sociales: 400 emplois en perspective

par
Julien Winkel

L'ordonnance bruxelloise du 18 mars 2004 organisant l'agrément et le financement des initiatives locales de développement de l'emploi (Ilde) et des entreprises d'insertion (EI) serait à un tournant. Critiqué pour son imprécision, le texte est actuellement passé à la loupe par un groupe de travail.

Alors que l'année 2009 marquait le terme des quatre premières années d'agrément pour les trente projets initialement reconnus dans le cadre de l'ordonnance, le débat relatif à la « qualité » et à l'imprécision de celle-ci semble plus que d'actualité, notamment dans le chef des opérateurs de terrain. « Il faut savoir que lorsque le texte a été écrit, il y avait une forte demande de la part de ceux-ci, affirme Delphine Huybrecht, attachée "économie sociale" à la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle (FeBISP)¹. L'ordonnance a donc été réalisée dans l'urgence. » Un empressement qui, d'après certains, expliquerait l'imprécision globale du texte. « Cette imprécision a cependant eu certains effets positifs, enchaîne notre interlocutrice. Elle ne ferme pas le champ, tant au niveau du public cible que des domaines d'activité reconnus. Cela a permis à bon nombre de projets d'émerger, ce qui n'aurait peut-être pas été le cas si les critères avaient été trop restrictifs. »

Néanmoins, et c'est un problème de taille, le financement, n'a, lui, jamais vraiment suivi. « Sans faire de politique, si on lit l'ordonnance, on s'attend à recevoir un certain montant de subsides, déclare Carine Janssens, directrice de l'entreprise d'insertion "À vos services - Tot uw dienst²". Or, les montants versés sont moindres... » Si l'on considère également que le nombre d'agrément ne cesse d'augmenter, en partie à cause de l'imprécision de certains critères, la situation s'est dès lors quelque peu compliquée. « La tarte se divise de plus en plus », continue Carine Janssens. Plus important, le manque de fonds a également eu un impact sur le fonctionnement même de l'ordonnance. « Ce qui était prévu dans l'ordonnance à propos du financement n'a jamais été respecté. On s'est retrouvé directement hors cadre », affirme Simon Verstraeten, coordinateur général de « Casablanca³ » et administrateur de la

Federatie van de Brusselse Initiatieven voor de Ontwikkeling van de werkgelegenheid (Febio), la fédération néerlandophone de l'économie sociale à Bruxelles. Initialement réglée selon un droit de tirage qui garantissait une certaine équité, la répartition de l'argent, grevée par le manque de fonds, a finalement été dévolue à la plate-forme de concertation de l'économie sociale, dont le rôle est notamment de remettre des avis concernant les dossiers de demande d'agrément des projets. « La plate-forme a dès lors joué un rôle de ventilation de la répartition des subsides, ce qui n'était pas prévu, déclare Youcef Hammani, responsable de Febecoop⁴, Agence Conseil Bruxelles. Selon moi, dans ce cas, soit il fallait augmenter l'enveloppe, soit modifier l'ordonnance. »

Les petites structures « avantagées » ?

Selon certains, une autre conséquence de ce manque d'argent résiderait dans le fait que les petites structures se seraient retrouvées « avantagées » par rapport aux plus grosses. Concrètement, les Ilde et les EI peuvent en effet prétendre à un subside de maximum 15 000 euros pour la première tranche de quatre travailleurs employés dans l'initiative (les tranches suivantes sont subsidiées à 50 %); subside qui est censé couvrir les tâches d'accompagnement du public cible. Un autre subside, salarial celui-là, de maximum 31 000 euros pour la première tranche de quatre travailleurs (les tranches suivantes sont subsidiées à 50 %) est prévu pour l'encadrement. « Le problème, c'est qu'il est quasi impossible pour une petite structure qui se lance de commencer sans pouvoir disposer de ce total de 46 000 euros », affirme Simon Verstraeten. Un constat qui aurait poussé la plate-forme à octroyer systématiquement le « plein subside » aux petites structures alors que les plus grosses, censées pouvoir effectuer des économies d'échelles, se voyaient « arrosées » à raison de 50 % ou moins de ce qu'elles étaient supposées recevoir. « Dans ce contexte, ce système n'incite pas vraiment les structures à se développer, avance Youcef Hammani. De plus, cela peut engendrer un effet d'opportunité, poussant à la création de petites structures fonctionnant avec un équivalent temps plein et

recevant pour ce faire 46 000 euros. Ce qui n'est pas sans conséquence sur l'enveloppe disponible. » Et sur le nombre de structures agréées, déjà à la hausse du fait de la relative imprécision de l'ordonnance.

Concernant la répartition des subsides par la plateforme, des « principes généraux » auraient été récemment mis en place, selon Delphine Huybrecht.

Notons également qu'un groupe de travail a été constitué afin de remettre des pistes de travail

au ministre. Fin avril 2010, ce dernier planche toujours sur le dossier.

(mis à jour le 23 avril 2010)

1. FeBISP asbl, Cantersteen, galerie Ravenstein, 3 b 4 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 537 72 04 – site : www.febisp.be
2. A vos services-Tot uw dienst, rue des ateliers, 7-9 à 1080 Bruxelles – tél. : 02 412 56 77.
3. Casablanca, quai de l'industrie, 121C à 1080 Bruxelles – tél. : 02 527 57 75 – site : www.casablanca.be
4. Febecoop agence conseil Bruxelles, rue Haute, 28 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 500 53 05 – site : www.febecoop.be

Deux études en guise d'apéritif ?

Deux études commandées par le cabinet de Benoît Cerexhe (CDH)¹, le ministre de l'Emploi et de l'Économie en Région de Bruxelles-Capitale, analysent le secteur de l'économie sociale d'insertion: les difficultés financières des EI/Ilde d'un côté, et le fonctionnement des trois Agences-conseil subventionnées de l'autre. Elles dégagent également des pistes de réflexion et des recommandations. Rien de très nouveau sur les EI/Ilde, mais certaines idées quelque peu iconoclastes sur les Agences-conseil.

On en parlait depuis bientôt un an, les voici. *Alter Échos* a en effet pu prendre connaissance des deux études concernant l'économie sociale bruxelloise que le cabinet de Benoît Cerexhe (CDH), ministre de l'Emploi et de l'Économie de la Région de Bruxelles-Capitale, avait commandées début 2008. Relatives aux difficultés financières des initiatives locales de développement de l'emploi (Ilde) et des entreprises d'insertion (EI) pour la première et aux Agences-conseil en économie sociale pour la deuxième, ces analyses auront leur importance puisqu'une modification (jugée nécessaire par le cabinet) de l'ordonnance du 18 mars 2004 organisant l'agrément et le financement des Ilde et des EI est à l'ordre du jour.

Une modification qui sera aussi l'occasion pour Benoît Cerexhe de se pencher sur le subventionnement des Agences-conseil. Le cabinet devrait d'ailleurs bientôt communiquer à propos de l'ensemble de ces sujets (on parle du mois de février) alors qu'un texte devrait être déposé devant le Parlement avant les vacances d'été.

Des Ilde et des EI en difficultés financières

La première étude, réalisée par PriceWaterhouse Coopers (PWC) et relative aux difficultés finan-

cières des Ilde et des EI, se base sur un échantillon de douze entreprises et asbl. Globalement, les chiffres analysés concernent l'année 2006. En guise de préambule, l'étude note qu'en 2005 et 2006, les moyens budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale n'ont pas permis de respecter les montants de financement fixés par l'ordonnance. Dans ce contexte, un chiffre frappe particulièrement : en 2006, la différence globale entre les financements reçus par les Ilde et les EI et le financement autorisé par l'ordonnance serait de -55 %.

Outre ce problème récurrent, bien connu par les acteurs du secteur, le document pointe d'autres particularités concernant la situation financière des structures. Ainsi, certains dispositifs diversifieraient leurs sources de subsides plus que d'autres de sorte que la part que représente le subside Ilde/EI dans l'ensemble des subsides reçus varierait de 6 % à 100 %.

Deuxièmement, les principales difficultés financières des structures concernent leur liquidité. Pour l'année 2006, l'étude note d'ailleurs qu'une sur deux présentait des signes de difficultés sur labase de leur « Net cash flow »². Mais PWC fouille plus loin pour identifier les origines de ces difficultés financières. La première explication avancée est relative aux retards et aux incertitudes quant au paiement des subventions. La deuxième se trouve dans la rentrée « tardive » des pièces justificatives, en une seule fois pour cause de recherche d'efficacité, de gestion des différents subsides ou de manque de cash pour effectuer des dépenses au cours des premiers mois de l'année. Troisièmement, la faiblesse du plan d'affaires des dispositifs, due entre autres aux faibles montants reçus dans le cadre de l'ordonnance ou encore à une sous-capitalisation

MOTS-CLÉS

Études

Économie sociale

Région de Bruxelles-Capitale

Ilde (initiatives locales de développement)

EI (entreprises d'insertion)

Agence-conseil en économie sociale

VOIR AUSSI

AÉchos n°275 :
Économie sociale :
un peu d'ordre dans
l'ordonnance ?

récurrente des projets (fonds propres) ne leur permettant pas de résister aux périodes plus difficiles, est également pointée. Enfin, la faible solvabilité des créanciers semble poser problème.

On notera aussi que les chercheurs soulignent l'absence, pour certaines Ilde et EI, de support d'une structure mère qui prendrait certaines activités en charge (comptabilité, GRH) comme source de difficulté. Ils recensent également au rayon « problèmes » les difficultés à planifier, estimer ou anticiper les revenus commerciaux ainsi que les revenus issus des subsides lors de l'élaboration du plan d'affaires ou encore les retards de paiement engendrés par les problèmes financiers³.

Peu de constats, finalement, que le secteur n'avait pas déjà posés. Et l'étude de pointer l'attentisme qui empêche les structures de se stabiliser et de se développer.

Quelques recommandations pour l'ordonnance

A la suite de ce constat, le document énonce une série de recommandations touchant à différents volets de l'ordonnance, ou avancées parce qu'elles sont liées à un champ d'action du ministre en charge de l'Emploi et de l'Économie. Orientées selon quatre axes, les recommandations sont au nombre de 19. Nous ne détaillerons ici que celles qui nous semblent les plus importantes. Ainsi, dans le premier axe ayant trait à l'amélioration du processus de sélection des dossiers d'agrément, l'étude recommande d'améliorer la transparence. Certains projets dont le plan financier est jugé faible par Brusoc seraient en effet agréés par la Plate-forme de l'économie sociale, sans justification. Toujours par rapport à la Plate-forme de l'économie sociale, les chercheurs conseillent également de gérer celle-ci en prenant en compte les conflits d'intérêts. Ils notent effectivement que la composition actuelle de la Plate-forme ainsi que son mode de vote engendrent des situations de double casquette pour les représentants des organisations représentatives des employeurs du secteur de l'économie sociale (Febisp, Febecoop, Tracé-Brussel, Acfi et Ressources) lorsque le vote concerne l'un de leurs affiliés.

Troisièmement, l'étude préconise une prise en compte plus pointue des aspects financiers des demandes d'agrément. Il s'agirait ici pour Brusoc d'évaluer les projets suivant une grille d'analyse attribuant un score basé sur les opportunités de marché, la pérennité du dispositif, la solidité des hypothèses de croissance, l'impact sociétal ou l'expérience de l'équipe dirigeante du dispositif.

Concernant le deuxième axe (la diminution de l'incertitude du système), l'étude suggère la mise en place d'un agrément roulant. Il serait accordé

pour une période p. ex. de deux ans au lieu de quatre, mais évalué chaque année. D'après PWC, à l'heure actuelle, la fin de la première période d'agrément de quatre ans est une source d'incertitude trop forte pour la continuité des EI/Ilde, d'autant plus que la dépendance au subside est importante. Dans ce cadre, la mise en place d'un agrément roulant permettrait de réduire cette source d'incertitude et ses effets pervers.

Dans la même logique, le document préconise de proportionner les subsides au nombre d'équivalents temps plein du public cible. Le mode de calcul actuel fonctionnant par tranche de travailleurs crée un effet de seuil (engager du public cible dans le seul but d'avoir droit au montant prévu dans la tranche supérieure). Changer la logique, tout en diminuant les montants reçus par ETP pour les dispositifs atteignant une certaine taille permettrait, selon PWC, de supprimer ce problème.

Enfin, en guise de troisième, quatrième et cinquième recommandations, le document préconise de moduler les subsides Ilde/EI en fonction de l'éligibilité à d'autres subsides, d'organiser une liquidation par avance du subside et enfin de faciliter l'accès aux marchés publics, la clause permettant un accès prioritaire à ces marchés semblant peu utilisée (pour des raisons techniques et politiques sur lesquelles PWC ne s'aventure malheureusement pas).

Pour conclure, on remarquera que le troisième axe, relatif au renforcement du suivi des asbl et entreprises agréées, se révèle un peu moins touffu. On relèvera dans ce contexte une recommandation relative à l'organisation de visites sur le terrain par l'administration permettant d'améliorer la compréhension pratique de la réalité des dispositifs ou encore l'organisation de rencontres régulières avec Brusoc et/ou les Agences-conseil, la note émettant l'hypothèse que l'expertise de ces organismes en termes d'évaluation et de financement de dispositifs opérant dans le milieu social bruxellois peut être très utile aux Ilde et EI rencontrant des difficultés financières. Le quatrième axe, peu chargé, suggère notamment la mise à disposition de *templates* détaillés de dossiers d'agrément.

Les Agences-conseil dans le détail

La deuxième étude, celle relative aux Agences-conseil en économie sociale, a été réalisée par Comase et se donne « (...) pour but de cerner ce qui est actuellement réalisé par les Agences-conseil en termes de promotion, de soutien et de suivi aux Ilde et EI, en tenant compte des actions des autres acteurs sur le terrain, et de voir dans quelle mesure le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale devrait reconsidérer (leur

rôle ». Après avoir détaillé le fonctionnement de chacune des trois Agences-conseil bruxelloises (Febisp, Febecoop et Tracé), Comase présente plusieurs autres intervenants dans le champ de l'économie sociale (Febio, Alter, GroupeOne, Ressources, Acfi, Saw-b, Credal, Sociare), et détaille neuf problématiques ainsi que les recommandations censées y répondre. Comme pour l'étude précédente, nous ne nous attarderons que sur certaines d'entre elles.

Premièrement, concernant le champ d'intervention des Agences-conseil, l'étude note qu'il n'existe pas de définition de ce que couvre le champ de l'économie sociale à Bruxelles. Elle dit également constater que les conventions établies avec les Agences-conseil diffèrent en ce qui concerne leur champ d'intervention. Ainsi, d'après elle, alors que la Febisp et Tracé reçoivent une subvention pour soutenir exclusivement des associations et/ou entreprises qui désirent poser leur candidature en tant qu'Ilde ou EI, l'objet de la subvention de Febecoop est plus large puisqu'on y parle de conseils aux entreprises d'économie sociale sans faire mention de la notion d'Ilde/EI en particulier. Cette distinction créerait des disparités dans la réalisation des missions sur le terrain. Dans ce contexte, les chercheurs de Comase conseillent à la Région d'harmoniser le champ d'intervention sur lequel elle souhaite positionner ses Agences-conseil. Cette définition devrait, selon eux, partir des orientations politiques et des moyens financiers qui pourraient être dégagés.

Deuxièmement, concernant ce qu'elle appelle « le contexte », l'étude recommande à la Région de « clarifier ses attentes en termes de missions attendues pour les agences, mais également d'y inclure de nouvelles modalités de fonctionnement visant à une meilleure structuration et articulation non seulement dans les relations avec le porteur de projet mais également avec les autres acteurs présents dans le secteur. »

À propos des missions, et en guise de troisième point, le document relève qu'alors que les Agences-conseil développent peu leur mission de promotion, de nouveaux dossiers de candidature sont néanmoins déposés chaque année. Se pose donc la question de savoir s'il faut encore soutenir cette mission de promotion. Autrement dit, centrer l'action des Agences sur l'accompagnement individuel. Dans ce contexte, en ce qui concerne le soutien aux dossiers de candidature ainsi que le suivi à mettre en œuvre pour les Ilde/EI agréées, l'étude estime que l'objet actuel de la subvention manque de précision, notamment au niveau de ce que recouvre la notion de soutien. D'après elle, ce manque de précision a pour conséquence d'avoir créé des disparités dans le travail qui est réalisé par les trois Agences-

conseil. Et les auteurs de plaider pour que la Région insiste auprès des Agences-conseil pour une plus grande implication de celles-ci dans les différentes étapes de l'élaboration du dossier de candidature. L'accent devrait également être mis sur leur rôle en termes de suivi des structures existantes, notamment sous la forme d'un suivi de structures nouvellement agréées (par le biais d'une convention proposée librement à la suite de l'agrément) et de la réalisation d'études spécifiques auprès des structures existantes.

Enfin, en clôture de cette problématique liée aux missions, Comase note que l'analyse des diagnostics des trois Agences-conseil n'a pas permis de constater la mise en œuvre d'actions spécifiques concernant la création d'emploi et la transition vers un emploi classique ou, à tout le moins, la pérennité des emplois créés au sein des structures existantes. Ce qui pousse la société à avancer que, à côté de l'aspect économique et du conseil lié à la gestion, une attention toute particulière pourrait être portée par les Agences-conseil aux aspects liés à l'insertion socioprofessionnelle même si elle constate que « (...) vu la différence entre les budgets octroyés et ceux prévus initialement dans l'ordonnance, on peut se demander si les structures agréées parviennent à respecter le contenu de leur plan de formation. Une autre question qui surgit également est la capacité pour ces structures à élaborer les contenus des formations. »

En guise de conclusion, l'étude suggère également de contractualiser la relation entre le porteur de projet et l'Agence-conseil ou encore de mettre en place un processus d'évaluation des Agences-conseil. Elle propose également, en ce qui concerne leur financement, de passer du financement forfaitaire actuel à un mécanisme associant un montant fixe minimum et un montant variable, la partie fixe devant être insuffisante pour couvrir les charges de l'agence. Le reste, le montant variable, serait obtenu grâce aux prestations effectives de l'agence sur les dossiers, au travers d'un cofinancement assuré par le bénéficiaire et la Région.

1. Cabinet de Benoît Cerexhe, rue Capitaine Crespel, 35 à 1050 Bruxelles – tél. : 02 508 79 11 – courriel : info@cerexhe.irisnet.be – site : www.cerexhe.irisnet.be

2. Tout en faisant remarquer que si les montants des subsides octroyés avaient été égaux aux montants autorisés, un seul dispositif aurait présenté un « Net cash flow » négatif.

3. L'incapacité de régler à temps certaines dettes telles que les cotisations ONSS, qui entraîne des coûts supplémentaires – majorations – qui sont difficilement récupérables.

L'économie alternative, la tête hors de la crise

Les conséquences de la crise des crédits – devenue crise économique – ne prêtent guère à remonter le moral. Pourtant, il est des secteurs qui non seulement gardent le cap mais voient – ou devraient voir – le volume de leur activité augmenter. Tour d'horizon.

Un record de 8512 faillites d'entreprises en 2008, dont pas moins de 710 faillites enregistrées en novembre. « C'est 7,73 % de plus que durant le même mois de 2007 et le plus mauvais chiffre jamais affiché au cours d'un mois de novembre », constate le bureau d'études Graydon¹. Ce dernier souligne néanmoins que tout ne va pas mal dans le royaume : « En résumé, 75 % des entreprises se portent bien, 20 % ne vont pas bien et 5 %, pas bien du tout. »

Un des domaines incontestablement épargné par la crise est celui du financement alternatif. « Depuis l'annonce de cette crise, nombreuses sont les personnes qui ont ouvert un compte Triodos², livre le courtier Bernard Poncé. Et d'expliquer : au plus fort de la crise, nous sommes passés à une centaine d'ouvertures de compte par jour au lieu d'une moyenne de quinze. Nous nous sommes alors demandés dans quelle mesure cet effet était lié à un réflexe de peur. Nous avons cependant pu constater que la majorité de ces nouveaux clients avaient déjà pris des renseignements par le passé. En même temps, nous avons pu constater qu'à partir d'octobre, il est devenu plus difficile de conclure des ouvertures de compte sur les foires et salons : il semblerait que pas mal de gens ont été sapés dans leur confiance, ils préfèrent donc emporter de la documentation, s'informer à leur aise, pour ensuite ouvrir un compte sur Internet. » Pour rappel, implantée en Belgique depuis 1993, la banque Triodos, dont la maison mère est néerlandaise, finance exclusivement l'économie réelle : bâtiments passifs, éoliennes et initiatives culturelles. Elle a enregistré une nouvelle croissance de 8 % au premier semestre 2008.

Financité Magazine, publication du Réseau financement alternatif³ ne tient pas un autre langage, démontrant que le mode de financement

alternatif – outre qu'il apporte une plus-value sociale, culturelle et écologique – tire son épingle du jeu de la crise financière « Le Réseau financement alternatif a redistribué, pour l'année 2007, 105200 euros à ses membres (il en compte plus de quatre-vingt). Ce montant provient des commissions issues des produits financiers pour lesquels le Réseau est partenaire. Ces commissions sont reversées par la banque sur ses propres bénéficiaires. »

Le durable, un marché porteur

Autre secteur que la crise ne devrait pas affecter – en tout cas de manière durable – celui des entreprises actives dans le domaine de l'environnement et des énergies renouvelables. Leur carnet de commandes, passées en 2008, est bien rempli tandis que leur chiffre d'affaire a progressé d'au moins 50 %. « Si les grosses entreprises de ce secteur sont massivement financées malgré les ravages de la crise, c'est parce qu'à long terme, les investisseurs espèrent de confortables retours sur investissement. Soit parce qu'elles bénéficieront les premières de marchés en forte croissance (l'énergie solaire, les voitures électriques, etc.), soit parce qu'elles deviendront la proie de groupes industriels désireux d'entrer sur ces nouveaux marchés », s'accordent à dire des spécialistes de la finance. Les responsables d'entreprises vertes, pour la plupart, abondent dans ce sens, se plaignant de rencontrer des problèmes de recrutement de personnel qualifié plutôt que des difficultés d'obtenir des crédits bancaires.

Pour ce qui est des petites entreprises à finalité sociale actives dans le domaine du développement durable, la Région wallonne vient – dans le cadre de son plan visant à améliorer le pouvoir d'achat des citoyens et à relancer l'activité économique – de prendre des mesures en vue de permettre aux citoyens d'investir dans les économies d'énergie et d'effectuer les rénovations nécessaires pour diminuer leur facture énergétique. Une politique se traduisant par une création d'activités et d'emplois⁴, à l'aide de quatre mesures :

MOTS-CLÉS

Banque Triodos

RFA (Réseau financement alternatif)

Ressources asbl

La Ressourcerie namuroise

Crise financière

Économie sociale

VOIR AUSSI

AÉchos n° 262 :

Le secteur du seconde main bientôt labellisé

par
Rosetta Flochon

1. identifier les métiers du futur dans le domaine du développement durable (énergie, eau, etc.) et développer l'offre de formation en conséquence;
2. octroyer des postes APE aux entreprises d'insertion et Idess (initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale) qui proposent de créer ou de développer un volet d'activités relevant du développement durable, visant les petits travaux d'isolation des habitations et d'économie d'énergie;
3. octroyer des primes aux SAACE (structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi) et aux agences conseil en économie sociale pour tout accompagnement de projets de création d'entreprises actives dans le domaine de l'isolation, des performances énergétiques et des énergies vertes.
4. lancer un appel à projets APE marchand et APE jeunes, adressé à toutes les PME, TPE et spin-off du secteur des « énergies renouvelables » et permettant la création de 200 postes APE.

Par ailleurs, dans le cadre du plan anti-crise, le gouvernement de la Région wallonne a décidé le lancement d'une caisse d'investissements afin de mobiliser l'épargne des citoyens et de disposer de moyens importants pour soutenir la relance de l'économie wallonne. Les sommes récoltées par cette caisse devraient permettre de soutenir et développer quelque trois cents entreprises wallonnes – en priorité les sociétés actives dans le secteur du développement durable – au cours des prochaines années. La caisse devrait être opérationnelle à la fin du premier trimestre 2009.

Un changement des modes de consommation

Du côté de Ressources, la fédération sectorielle regroupant soixante-huit entreprises d'économie sociale des Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale, des entreprises actives dans la récupération et le recyclage, le discours est moins optimiste. « Le nombre d'emplois créés et le volume de collecte n'ont cessé d'augmenter au fil des ans : le réseau représente une activité pour plus de quatre mille personnes, explique Tanguy Ewbank, data manager chez Ressources⁵. Il y a cependant un impact négatif de la crise chez la plupart de nos membres qui revendent des matières premières secondaires recyclables telles que le bois, le métal, le plastique et le papier. À titre d'exemple, alors

que, début octobre encore, le recycleur rachetait à 42 euros une tonne de papier trié, ce tarif a été divisé par dix à la fin novembre. En cause, la chute du cours des matières premières non recyclées sur lequel est calqué celui des matières premières secondaires. » Cette baisse du prix de rachat s'accompagne d'une diminution de la demande également.

Inquiétude aussi dans le secteur du recyclage et de la récupération. Explication : la tendance générale vers le seconde main a dépassé la phase de conscientisation depuis 2000. Depuis cinq ans, c'est même un engouement qui est perçu, avec un indicateur fiable : la concurrence marche bien, tant sur Internet via eBay qu'en magasin avec Troc International. « Nous risquons donc de constater un décalage par rapport à la crise économique : dans un premier temps, le seconde main sera une alternative intéressante au vu des prix proposés ; ensuite, les personnes risquent d'adopter d'autres modes de consommation et de ne plus se débarrasser que d'objets particulièrement en mauvais état », anticipe Tanguy Ewbank.

« La crise peut donner un certain avantage à l'économie sociale parce que de plus en plus de personnes se rendent compte qu'elle se situe dans une dynamique de solutions durables. Avec, pour les entreprises du secteur de la récupération et du recyclage, un paradoxe à gérer : le fait que les gens vont conserver davantage leurs biens de consommation, résume Marc Detraux, administrateur de la Ressourcerie namuroise⁶ (entreprise lauréate du premier Grand prix wallon de l'entrepreneuriat). Les entreprises d'économie sociale doivent donc, elles aussi, anticiper, s'adapter, se diversifier. Mais je pense que nous n'aurons pas trop de soucis par rapport à la crise : nous sommes dans des métiers d'avenir ! »

1. Graydon Belgium, Uitbreidingstraat, 84 b 1 à 2600 Berchem – tél. : 03 280 88 00 – courriel : info@graydon.be – site : www.graydon.be
2. Banque Triodos, rue Haute, 139/3 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 548 28 28 – courriel : info@triodos.be – site : www.triodos.be
3. Réseau Financement Alternatif, av. Cardinal Mercier, 53 à 5000 Namur – tél. : 02 340 09 60 – courriel : info@rfa.be – site : www.rfa.be
4. Cabinet du ministre Jean-Claude Marcourt, place des Célestines, 1 à 5000 Namur – tél. : 081 23 41 11 – courriel : info@marcourt.gov.wallonie.be – site : www.marcourt.wallonie.be
5. Ressources asbl, av. Cardinal Mercier, 53 à Namur – tél. : 081 71 15 81 – courriel : info@res-sources.be – site : www.res-sources.be
6. La Ressourcerie namuroise, rue Piret Pauchet, 73 à 5000 Namur – tél. : 081 26 04 00 – courriel : laressourcerienamuroise@irisnet.be

Contradictions et enjeux des services de proximité à finalité sociale

MOTS-CLÉS

SAW-B

Services de proximité à finalité sociale

Titres-services

Les services de proximité à finalité sociale recouvrent des activités et des conditions d'exercice très variables. À travers une étude¹, SAW-B tente de mieux cerner les contours de ce secteur à partir de quatre points de vue: le financement et la solvabilisation, les travailleurs, les usagers et la libéralisation des services.

C'est à l'issue de la Seconde Guerre mondiale qu'une série de services sociaux ont commencé à être externalisés de la sphère familiale, a rappelé Jean-Louis Laville, professeur titulaire de la Chaire relations de service au Centre national des arts et métiers (Cnam) en France, à l'occasion du séminaire de présentation de l'étude réalisée par Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises (SAW-B) le 31 mars dernier. Un consensus avait alors été dégagé: ces services doivent rester dans une logique non-marchande. Selon Jean-Louis Laville, avec l'augmentation du chômage et l'apparition de besoins sociaux non satisfaits (aide et soins à domicile, gardes-malades, aides familiales, brico-dépannage, garde d'enfants, etc.) dans les années '80, les pouvoirs publics ont financé les services en fonction de leur capacité à créer de nouveaux emplois avant de considérer l'intérêt social et les priorités dans les besoins à rencontrer.

Financement: de la subvention au marché

En Belgique, cette logique a culminé avec l'introduction des titres-services qui répond à une logique de subventionnement de la demande. En outre, l'exonération fiscale dont bénéficient les utilisateurs s'apparente à une subvention bénéficiant à des ménages aisés, a estimé Jean-Louis Laville. Le principal écueil de cette approche, par rapport à celle qui consiste à financer l'offre de services, réside dans le peu d'accessibilité au système pour les familles les plus modestes et donc, dans un renforcement des inégalités.

Se centrant sur l'expérience des titres-services, le Centre de recherche pour la solidarité et l'innovation sociale (Cerisis) de l'UCL a réalisé une étude comparative de leur mise en œuvre par les services publics et l'économie sociale d'une part, par le privé marchand d'autre part. Ses conclusions viennent déforer la controverse alimentée par la fédération patronale de l'intérim (Federgon) estimant que les autres organismes

agréés titres-services lui font une concurrence déloyale en cumulant plusieurs sources de subventionnement (aides à l'emploi). Pour le Cerisis, la meilleure qualité générale de l'accompagnement, de l'emploi et des services rendus par les acteurs non-marchands justifie, rétrospectivement aussi, cette différence de traitement.

Mais une autre menace plane sur les services de proximité: l'application de la célèbre directive européenne visant à libéraliser les services (voir *Alter Échos* n°260). Il leur faudra désormais répondre à trois critères pour continuer à bénéficier du subventionnement public à 100 %: le caractère de nécessité du besoin à couvrir, le caractère particulier de la mission et le caractère obligatoire de la fourniture du service. Restera à ceux qui ne rempliront pas ces critères la possibilité de répondre à des appels d'offres de marchés publics. Soit une nouvelle compétence gestionnaire, à intégrer dans les équipes dirigeantes, difficilement soutenable pour les petites structures.

Sans compter les effets négatifs de la libéralisation, tant pour les usagers (voir la dualisation de l'accès aux soins dans le contexte des maisons de repos) que pour les travailleurs (voir le cas des barèmes moins avantageux dans la commission paritaire « titres-services » que dans celle du nettoyage par exemple), dénoncés par Luca Ciccia du service d'études de la CNE.

Autre écueil pour les travailleurs dans le développement des services de proximité par le soutien de la demande: la multiplication des relations de service bilatérales directes avec les « clients ». Là où le salariat permet d'articuler une rémunération à un collectif détenteur de droit et à la construction d'une identité liée au travail, les emplois « de gré à gré » suppriment cette triangulation régulatrice et intégratrice, estime Jean-Louis Laville.

La participation, une démarche de qualité ?

Les prestataires de services de proximité à finalité sociale font face à une autre contradiction, quasi structurelle: la double aide ou double injonction. « Il s'agit de créer de l'emploi pour des personnes en difficulté sur le marché de l'emploi – donc, souvent, peu qualifiées au départ – en même temps que d'offrir des ser-

VOIR AUSSI

AÉchos n° 260:
Des subventions menacées par les règles européennes ?

par
Emmanuel De Loeul

vices de grande qualité », a relevé Eric Dewael, chargé de projet à la SAW-B.

Dans quelle mesure la culture de la participation des travailleurs, valeur chère à l'économie sociale, permet-elle de résoudre ou de surmonter ces contradictions ? L'exemple de l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) semble indiquer qu'il est possible d'articuler représentation syndicale et consultation dynamique des salariés. D'après l'exposé qu'en a fait Christelle Verbeure, directrice de l'antenne tournaisienne de l'ADMR, la consultation permet une appropriation permanente par les salariés de la qualité des conditions de travail tout comme de l'évolution des pratiques et de la qualité des services rendus. Les discussions et échanges ont lieu au sein de conseils régionaux et interrégionaux dans lesquels sont représentés à la fois chaque équipe et chaque métier. Les avis qu'ils produisent font l'objet d'un aller-retour avec le conseil d'administration.

L'ADMR compte au total mille six cents travailleurs ; de plus petites entités ont plus de difficultés à formaliser une culture de la participation, comme Fobagra, une ILDE active dans la lutte contre la fracture numérique. Stephan Platteau, directeur de Fobagra, déplore le peu de moyens et parfois le peu de motivation et d'intérêt de la part des travailleurs stagiaires pour une implication qui dépasse la prestation classique d'un travail. Malgré ces difficultés, le souci de la participation reste pour Stephan Platteau comme une alternative spécifique intelligente à l'approche « technicisée et procédurale de certification de la qualité, qui a tendance à éloigner la réflexion et la gestion du vécu des salariés et des usagers », dénoncée par Jean-Louis Laville.

Gestion : tuyauterie cherche plombiers

Un « grand » constat de l'étude de SAW-B : les sources et modes de financements sont si divers et nombreux qu'il est nécessaire de développer une véritable ingénierie pour assurer la viabilité économique des structures bénéficiaires. Un constat qui se superpose à un autre, plus discret, mais qui apparaît en filigrane de l'étude de SAW-B et dans les discussions informelles : les compétences managériales font trop souvent défaut dans l'économie sociale, généralement tributaire de précurseurs militants qui auraient des difficultés à « passer la main ».

Sans pouvoir la chiffrer, l'enquête détecte une forte progression de la demande de services de proximité, dont le succès des titres-services ne serait qu'un signe. « Pour des crèches, la

demande est énorme, estime Véronique Huens, coordinatrice de l'étude. Le vieillissement de la population fait aussi apparaître de nouvelles demandes pour des petits travaux, du jardinage, etc. »

Et les usagers ?

L'étude de SAW-B montre la gradation qui existe dans la participation des travailleurs. Avec la création de crèches parentales, certains deviennent travailleurs dans un service de proximité. D'autres ont des difficultés à exprimer leurs besoins. D'autres encore ne ressentent pas le besoin de participer à la définition d'un service ou de sa qualité. Par ailleurs, pour les organisations actives dans l'insertion socio-professionnelle, la participation des usagers ne figurerait pas au rang des toutes premières priorités.

Autre enjeu de la participation : l'accessibilité financière. Entre le prix imposé (comme pour les titres-services) et la liberté de prix, certains services tentent la dégressivité. Avec une grande difficulté : sur quels critères l'établir ? D'autres encore feraient l'expérience de la contribution laissée au libre choix de l'utilisateur.

Face à l'apparition de nouveaux besoins, le secteur fait ses expériences, traçant les contours des enjeux de demain, entre professionnalisation et exploration de partenariats (jardinage et aide familiale...) au prix d'une plus grande coordination et de l'interdisciplinarité. Certains sont même à se demander comment accompagner les bénéficiaires « finaux » dans des démarches de re-sollicitation de la famille et de l'entourage pour être aidés dans une série de tâches, a constaté Marie-Caroline Collard, directrice de SAW-B. Quitte à aller contre le cours de l'histoire ?

L'économie sociale en (légère) introspection

MOTS-CLÉS

SAW-B (Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises)

Économie sociale

C'est une première en Wallonie et à Bruxelles. Les Chantiers de l'économie sociale se sont tenus durant une demi-journée à l'Arсенal de Namur ce 19 juin, sur l'impulsion de SAW-B¹.

« Nous voulons donner une identité forte et positive aux travailleurs de l'économie sociale », annonce Marie-Caroline Collard, la directrice de SAW-B, dans son discours d'introduction face aux cent-cinquante travailleurs présents du secteur. « En tant que fédération d'entreprises d'économie sociale, on a eu envie que vous puissiez vous rencontrer et créer des ponts de travail. Vous participez à une autre manière de faire l'économie, plus solidaire et innovante. Vous réunir aujourd'hui vous permettra d'échanger sur des questions qui vous concernent tous et d'amener dans vos entreprises de nouvelles idées et pistes de solution. »

La démarche est intéressante et mûrit depuis quelques années déjà. Concrètement, ces derniers mois, les coordinatrices du projet ont décidé d'aller à la rencontre des travailleurs dans leur entreprise ou leur association pour réfléchir ensemble aux thématiques à aborder. Véronique Huens, responsable du pôle éducation permanente de SAW-B, résume : « Ce travail préparatoire a renforcé la concertation sociale et mené à des réalisations concrètes. Des outils d'échange ont été créés par les organisations désireuses de travailler en interne sur des thématiques particulières. L'entreprise de formation Au Four et au Moulin² a organisé un souper avec ses travailleurs, puis un film et des interviews sur la question de l'interculturalité au sein de sa structure. Quatre travailleuses de la société d'aide aux tâches ménagères Ekoservices BW (la division aides ménagères d'Âge d'Or Services)³, ont réfléchi entre elles et avec d'autres entreprises aux problèmes de mobilité auxquels elles sont confrontées. Ce sont elles qui viennent témoigner aux ateliers cet après-midi. »

Votre travail est plein de sens

Interrogée sur les raisons qui ont poussé SAW-B à lancer cette initiative, elle explique encore : « Nous entendons souvent des travailleurs qui ne se sentent pas valorisés, soit parce qu'ils sentent que leur métier n'est pas reconnu socialement, soit parce qu'ils se vivent en insertion, en stand by et souhaitent quitter cela. Or l'économie sociale peut être une étape dans la vie de

quelqu'un, mais elle ne se limite certainement pas à cela. » Pour appuyer ses propos, l'équipe de SAW-B a même invité un entrepreneur social du Pérou, venu partager l'expérience de sa coopérative de café La Florida⁴ : « Nous, producteurs, nous sommes regroupés il y a quarante-trois ans en coopérative pour obtenir un meilleur prix sur le marché international et raccourcir la chaîne en limitant les intermédiaires. Cela nous a permis d'avoir notre mot à dire, de retrouver une certaine indépendance, bénéficier d'une infrastructure, d'une assistance technique, d'une représentation politique et d'un accès à l'éducation, explique son porte-parole et gérant César Rivas. Nous ne nous posons pas la question d'appartenir ou non au secteur de l'économie sociale, notre coopérative de café est une question de survie dans une société inégalitaire. » La présentation est suivie par celle de Sybille Mertens, directrice de recherches au Centre d'économie sociale de l'ULg : « Plutôt que d'essayer de convaincre de l'utilité de l'économie sociale, prenons l'autre vision : Et si l'économie sociale n'existait pas ? Nous aurions une société triste, sans espoir, violente et sans doute appelée à disparaître. L'économie sociale permet d'équilibrer les rapports de force dans la société, et d'impliquer les citoyens dans la recherche du bien commun. » Voilà pour la pertinence du modèle et la question du sens de l'entrepreneuriat social.

« L'autre défi de la journée est de sortir l'économie sociale du carcan de l'insertion, reconnaît Marie-Caroline Collard. Ces entrepreneurs vont bien au-delà de cet aspect. Ils décident aussi de ne pas tout axer sur le profit, mettent en place d'autres manières de parler et d'organiser l'entreprise, innovent dans leurs pratiques de participation. C'est le cas de coopératives ici présentes. »

Construire une autre économie

Après une série de témoignages, chacun a pu choisir deux ateliers-débats parmi les onze proposés. Quelles valeurs promouvoir dans l'économie sociale et pourquoi ? Comment valoriser l'interculturalité au travail ? Quels outils permettent de mieux concilier vie privée et vie professionnelle ? Quelles solutions ont développées certaines entreprises pour permettre une mobilité des travailleurs quand ceux-ci n'ont ni voiture ni permis ? Comment se vit la question du genre dans votre travail ? Etc.

Bien que les travailleurs présents proviennent de quarante entreprises ou associations différentes et exercent des activités diverses, des échanges d'expériences ont pu naître à partir de préoccupations communes. L'atelier consacré à la participation à la gestion d'entreprise, par exemple, a regroupé vingt-cinq travailleurs d'horizons différents qui se sont inspirés de leurs pratiques respectives, dont certaines particulièrement innovantes. La société coopérative spécialisée dans l'informatique Damnet⁵ a mis en place un modèle où un homme est égal à une voix. Son patron Jean-François Coutelier précise : « Les travailleurs participent aux réunions, s'expriment sur les comptes, les décisions stratégiques. Ce qui est important chez nous, c'est de travailler dans une société où l'on se sent bien. » Au sein de la coopérative Cherbai, spécialiste en menuiserie et ébénisterie, les administrateurs sont les travailleurs, ce qui permet à chacun de se sentir motivé et responsable. Chez Sinet⁶, société active dans les titres-services, une part est égale à une voix, mais les dividendes ne sont pas distribués, cet argent permettant d'engager de nouveaux travailleurs dans la région.

« C'est une bonne idée d'organiser ce chantier. Nous, dans notre centre consacré aux handicapés, nous avons des réunions hebdomadaires, mais nous ne gérons pas ensemble les questions liées à l'intégration, au départ de collègues ou aux finances. C'est intéressant de savoir que ça existe ; en appliquant ces idées, nous pourrions alléger certaines difficultés en interne et avoir une équipe plus stable », explique l'un des participants.

Un regret pourtant, « des ateliers un peu trop courts, d'une heure seulement, ce qui empêche des échanges ciblés, plus profonds », et pas mal de questions sur le suivi des débats. L'équipe de SAW-B le garantit, il y aura capitalisation en interne des informations recueillies et un suivi en entreprise, chapeauté par la fédération, pour ceux qui le désirent. « Nous espérons continuer le débat avec nos membres et faire de l'événement d'aujourd'hui un rendez-vous annuel pour construire ensemble une économie qui a du sens », conclut Marie-Caroline Collard.

1. SAW-B (Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises) fédère plus de cent membres de l'économie sociale en Wallonie et à Bruxelles, rue Monceau-Fontaine, 42/6 à 6031 Monceau-sur-Sambre – tél. : 071 53 28 30 – courriel : info@saw-b.be – sites : www.saw-b.be – www.chantiers-es.be
2. Au four et au moulin, chaussée du Roeulx, 331 A à 7000 Mons – tél. : 065 33 56 45 – courriel : service.admin@afam.be – site : www.afam.be
3. www.ekoservices.be
4. La coopérative La Florida regroupe mille deux-cents producteurs de café, et se situe en Salva Alta, au Pérou. Sa démarche est résolument inscrite dans le commerce équitable – site : www.lafloridaperu.com
5. Damnet scrl, rue Louis Haute, 6 B à 5020 Namur – tél. : 081 21 51 50 – courriel : info@damnet.be – site : www.damnetonline.be
6. Réseau Sinet – Zoning industriel, 4^e rue, 33 à 6040 Jumet – tél. : 071 30 03 05 – GSM : 0476 42 61 09 – courriel info@sinet.be – site : www.sinet.be

L'économie sociale en quête de mobilité

MOTS-CLÉS**SAW-B (Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises)****Petits-déjeuners de l'économie sociale****Mobilité****Point-vélo****Économie sociale**

Les petits-déjeuners de l'économie sociale organisés par l'asbl SAW-B (Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises)¹ ont abordé, ce 19 novembre, le thème de la mobilité et de l'économie sociale.

À l'heure des grands débats sur les coûts financiers et écologiques de la mobilité, l'économie sociale ne pouvait pas faire l'impasse sur une réflexion à propos de la mobilité de « ses » travailleurs. Il faut dire qu'avec les caractéristiques qui lui sont propres, l'économie sociale génère des questions bien particulières. En effet, les travailleurs du secteur sont souvent appelés à se rendre sur des lieux d'activités « mal » situés, leur demandant ainsi une mobilité accrue. Ce qui semble poser certains problèmes, d'après Véronique Huens, coordinatrice éducation permanente à SAW-B qui, pour lancer les débats, fait état de la préoccupation croissante des entreprises d'économie sociale à ce propos.

Une préoccupation que l'on peut également trouver du côté des travailleurs puisque, comme le soulignera Véronique Thirifays, de la cellule mobilité de la CSC, « les employeurs demandent de plus en plus de flexibilité aux travailleurs. Ce qui les pousse, bien souvent, à envisager la possession du permis de conduire comme une condition à l'embauche alors que la fonction proposée ne l'exige pas vraiment. »

La mobilité reste donc une « valeur » fortement valorisée socialement et professionnellement. À titre d'exemple, Véronique Thirifays soulignera d'ailleurs que les ménages wallons consacrent en moyenne 13,7 % de leur budget annuel aux transports. Elle insistera également sur le lien fort existant entre mobilité géographique et mobilité sociale.

Dès lors, les différents intervenants vont s'interroger sur les initiatives mises en place au niveau des entreprises d'économie sociale afin de favoriser la mobilité des travailleurs. Un domaine où l'on se rend compte que, à l'image des initiatives politiques, les projets mis sur pied fonctionnent de manière relativement localisée, en fonction de la volonté des uns et des autres. Avec, en filigrane, la nécessité de bénéficier de partenariats externes, par exemple avec les sociétés de transport en commun. Car, s'il faut faire confiance aux lignes « régulières » des transports publics, tous les intervenants semblent d'accord sur un constat : la desserte assurée ne semble pas

adaptée à la localisation des entreprises. Un constat qui, au fil des débats, remettra régulièrement la question du permis de conduire au centre des discussions.

Le vélo, une alternative ?

Dans ce contexte, un constat est fait : si le travailleur ne possédant pas de permis de conduire ou de véhicule peine à trouver du travail, il peine également à se procurer un permis et un véhicule car, faute de travail, il manque des fonds nécessaires pour se les offrir. Un cercle vicieux que certaines entreprises d'économie sociale tentent de briser. « Nous engageons des personnes sans permis et patientons le temps qu'elles apprennent, dira ainsi le représentant d'une entreprise de titres services. Mais nous ne pouvons le faire que de manière limitée. Pour une personne "aidée", il en faut environ trente qui soient indépendantes. »

Par conséquent, quelle est la solution ? Etienne Holf, de l'asbl Provélo, évoquera la formule « train + vélo ». « L'utilisation du vélo augmente par neuf la zone qu'un individu est prêt à couvrir en dix minutes. À pied, celle-ci correspond à 2,8 km². À vélo, cela monte à 19,63 km². » D'où l'idée d'enfourcher un vélo pour aller à la gare prendre son train. Un concept incarné par le projet « Point vélo » dont le principe est d'offrir une série d'infrastructures « vélo », dans les gares, à destination des cyclistes. Parkings sécurisés, boutiques permettant d'effectuer des réparations, de louer un vélo ou d'obtenir des informations doivent ainsi être mis en place. Une situation qui existe déjà partiellement en Flandre où la plate-forme pour l'économie sociale Vosec tient aujourd'hui huit « Points vélo » dans différentes gares. En Région wallonne et à Bruxelles, la SNCB a lancé un appel à projets et propose une participation de 17.500 euros pour chaque initiative. Le reste étant à financer par d'autres voies. Une gageure si l'on en croit les intervenants. Reste qu'en Flandre, il faut croire que des solutions ont été trouvées puisque le projet tourne. Mais Etienne Holf prévient : « Le secteur du vélo est beaucoup plus développé en Flandre où il y a une véritable tradition. Ce qui facilite la recherche de voies de financement. »

1. SAW-B, rue Monceau-Fontaine, 42/6 à 6031 Monceau-sur-Sambre – tél. : 071 53 28 30 – site : <http://www.economiesociale.be>

« Mobilité douce » : l'économie sociale en tête de peloton ?

MOTS-CLÉS

Appel à projets
« économie
sociale » 2008

Ateliers de la rue Voot

« Cyclo »

« Point Vélo »

Baïta

Casablanca

Vélo

VOIR AUSSI

AEchos n° 263 :
*L'économie sociale
en quête de mobilité*

AEchos n° 222 :
*L'économie sociale
associée aux
nouveaux points
vélos pour les gares*

AEchos n° 164 :
*L'insertion sociale
par le vélo, un forum
à Namur*

Courant 2008, Maria Arena (PS)¹, ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des Grandes villes, avait lancé un appel à projets censé stimuler le développement de projets pilotes et d'initiatives innovantes dans le cadre de l'économie sociale. Sur le million d'euros réservé à cet effet, 100 000 euros ont été consacrés à cinq projets favorisant l'utilisation du vélo comme moyen de transport dans la ville.

La question de la mobilité en milieu urbain se pose avec de plus en plus d'insistance. Dans ce cadre, il était tentant (et porteur) pour Maria Arena de mettre en avant cinq projets centrés sur le vélo et ayant reçu des fonds dans le cadre de l'appel à projets « économie sociale » lancé par la ministre en 2008. Et ce, même si les cinq projets font, en réalité, partie d'un ensemble bien plus vaste de 66 projets d'économie sociale actifs dans de nombreux autres domaines et « primés » dans le cadre dudit appel à projets... Néanmoins, il convient de remarquer que sur le million d'euros affecté à l'ensemble de l'appel à projets, 100 000 euros ont été attribués aux cinq projets « vélo ». Un chiffre conséquent qui illustre, selon le cabinet Arena, une volonté de mettre en avant des projets « favorisant la mobilité douce, le développement durable et la création d'emploi. »

Trois projets bruxellois

Parmi les projets, outre les initiatives « Max Mobiel » (à Gand, proposant un système de coursiers à vélo) et « Mobiel Sociale Werkplaats » (à Courtrai, dont le but est d'offrir un système de prêt de vélos au niveau des centres de circulation), trois projets sont situés à Bruxelles. Premier d'entre eux, celui des Ateliers de la rue Voot² se sont vus financés à hauteur de 20 000 euros pour la mise en place d'une formation de « vélocistes » (technicien vélo) à destination d'un public défavorisé. « Nous organisons depuis longtemps des ateliers pédagogiques vélo permettant à qui le souhaite d'être formé à la réparation de vélos, déclare Christian Brodtkom, coordinateur des activités vélo. Pour le projet financé, nous allons mettre sur pied des formations plus spécifiques à l'adresse d'un public plus défavorisé. Nous sommes pour l'heure notamment en contact avec les CPAS afin que ceux-ci orientent vers chez nous un public pas forcément enclin à pousser notre porte. » Le but de l'opération est également d'engager

grâce à l'art. 60. « L'apprentissage de base pour réparer un vélo peut se faire assez vite, enchaîne Christian Brodtkom. Mais pour parfaire cette formation, il faut pratiquer et donc rester en place un certain temps, ce qui ne peut se faire que grâce à un engagement... »

Autre projet bruxellois, la mise en place d'un « Point Vélo » à la gare Centrale par l'asbl Cyclo³; une initiative également soutenue par Pascal Smet (SP.A), ministre bruxellois des Travaux publics et de la Mobilité. Pour rappel, le principe des « Points Vélo » est d'offrir une série d'infrastructures « vélo », dans les gares, à destination des cyclistes. Parkings sécurisés, boutiques permettant d'effectuer des réparations, de louer un vélo ou d'obtenir des informations doivent ainsi être mis en place. « Le projet avance, affirme Liesbeth Driesen, responsable de l'asbl. La gare centrale de Bruxelles est actuellement en rénovation et le « Point Vélo Central » devrait être opérationnel au printemps 2009. » Un « Point Vélo » qui devrait permettre la mise au travail de cinq employés. Il est également à noter que « Cyclo » mettra en place un service de vélocistes et participera, en compagnie des asbl « Baïta » et « Casablanca » ainsi qu'avec l'aide de l'Agence Alter, au troisième projet bruxellois, financé à hauteur de 30 000 euros par l'appel à projets. L'initiative, dont le nom reste à définir, consiste en un projet d'entreprise d'insertion visant la mise à disposition de vélos (sous forme de leasing) ainsi que la fourniture des services qui y sont liés. Grâce à ce type d'activité, le projet devrait permettre la mise à l'emploi durable de travailleurs faiblement qualifiés dans des fonctions de réparateur vélo ou de chauffeur.

1. Cabinet de Marie Arena, rue Ernest Blérot, 1 à 1070 Bruxelles – tél. : 02 238 26 11 – courriel : marie.arena@minsoc.fed.be – site : <http://www.marie.arena.be>

2. Ateliers de la rue Voot, rue Voot, 31 à 1200 Bruxelles – tél. : 02 762 48 93 – courriel : info@voot.be – <http://www.voot.be>

3. Cyclo, rue de Flandre, 85 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 513 95 55 – site : <http://www.recyco.org>

Label Rec'Up : la seconde main au premier plan

MOTS-CLÉS

Entreprises sociales

Ressources

Rec'Up

VOIR AUSSI

AÉchos n° 262 :

Le secteur du seconde main bientôt labellisé

AÉchos n° 256 :

L'économie sociale maîtrise la seconde main... pour le moment

AÉchos n° 250 :

Déchets: subvention wallonne renouvelée pour l'économie sociale

Dix entreprises d'économie sociale actives dans le réemploi ont adopté le label Rec'Up qui uniformise leur approche commerciale sans gommer les spécificités de chacun.

Longtemps réservé à un public plutôt défavorisé, l'achat d'objets de seconde main – où plutôt de réemploi comme le définit Ressources1, la fédération des entreprises d'économie sociale du recyclage et de la récupération en Wallonie et à Bruxelles – pourrait devenir un acte quotidien pour tout un chacun.

Avec dix entreprises d'économie sociale qui ont reçu le label Rec'Up2, la professionnalisation commerciale du secteur est en marche. Site Internet mettant en valeur l'offre, promotion sur le point de vente ou encore groupe de promotion sur les réseaux sociaux: autant d'outils qui se mettent en place pour et par des acteurs qui se définissent avant tout comme générateurs de plus-value sociale.

C'est que, pour Ressources, l'ouverture de ses magasins à un public plus large est devenu une nécessité économique. Avec une finalité inchangée, la mise en valeur des vêtements, des appareils électroménagers et autres objets de la vie quotidienne veut faciliter les ventes.

« Au sein même du réseau, les pratiques informelles qui sont appliquées depuis de nombreuses années demandaient à être revues et améliorées, confie Nathalie Mathieu, la responsable communication de Ressources. En les formalisant, nous voulons permettre aux produits en tant que tels d'être mis en avant alors que ceux-ci n'étaient considérés jusqu'à présent que comme des moyens pour financer des objectifs sociaux. »

Le changement serait déjà perceptible selon Nathalie Mathieu: les nouvelles têtes aperçues dans les boutiques et le nombre de clients en hausse dans les points de vente impliqués sont pour elle des signes de l'attrait commercial recherché. Cette « vision » de la vente qui émerge n'entraîne pas trop d'augmentation des coûts pour les opérateurs du réemploi. Outre ce qui est requis par les outils de promotion dans le magasin de chaque structure participante, l'investissement est aussi à consentir en termes de personnel. Un responsable est ainsi dédié au label Rec'Up au sein de chaque entreprise labellisée. Le reste des coûts de communication (site web, ligne graphique commune,

etc.) étant pris en charge par un subside de 80 000 euros accordé à la fédération Ressources par le groupe financier coopératif Cera. Autre incitant de taille: un arrêté du gouvernement wallon « Ressources » octroie, pour sa part, une prime unique de 10 000 euros par point de vente qui entre dans une démarche qualité telle que Rec'Up.

Crédibilité garantie

Pour ces entreprises d'économie sociale, s'inscrire dans les procédures du label Rec'Up réclame surtout de repenser les modes d'organisation et de s'adapter aux quelque cent-vingts normes communes aux points de vente. Pour lui garantir son indépendance, le label est contrôlé par un comité composé de représentants régionaux wallons et bruxellois ainsi que du Mouvement wallon de la Qualité3.

Rec'Up s'adapte néanmoins aux réalités rencontrées par les opérateurs locaux. « Nous exigeons que les produits soient en bon état, qu'ils soient propres et révisés si nécessaire, poursuit Nathalie Mathieu. Les heures d'ouverture ont aussi été étendues, y compris en soirée, pour s'ouvrir à d'autres clients... même si dans certains cas, cela s'est révélé contre-productif comme à La Poudrière. On ne force pas les choses quand ça n'est pas nécessaire. Nos membres ne nous ont pas attendu pour mettre des choses en place en termes commerciaux. »

À l'instar des produits, les travailleurs peuvent aussi bénéficier du coup de projecteur que leur secteur veut se donner. Selon Nathalie Mathieu, les impliquer dans un projet novateur qui améliore les modes de fonctionnement internes rejait directement sur leur perception des choses et sur leur motivation. Redorer l'image de marque du secteur participe aussi de la (re) valorisation tant recherchée par le secteur pour ses travailleurs.

1. Ressources, av. Cardinal Mercier, 53 à 5000 Namur – tél.: 081 71 15 81 – courriel: info@res-sources.be – site: www.res-sources.be

2. www.rec-up.be

3. Mouvement wallon de la Qualité, rue Camille Hubert, 2 à 5032 Gembloux – tél.: 081 63 49 09 – courriel: info@mwq.be – site: www.mwq.be

Les centres d'entreprises entre attente et développement

MOTS-CLÉS

Centre d'entreprises
Développement local

VOIR AUSSI

AÉchos n° 194 :
Centres d'entreprises: des moteurs hybrides

AÉchos n° 186 :
Atelier des Tanneurs: un nouveau centre d'entreprises au sein des Marolles

AÉchos n° 180 :
Quel avenir pour les centres d'entreprises bruxellois ?

Les centres d'entreprises bruxellois (CE) attendent les arrêtés d'exécution de l'ordonnance relative à leur reconnaissance et leur subsidiation. Une occasion de faire le point sur un secteur qui se trouve peut-être à un tournant.

Financés jusqu'au 31 décembre 2006 par les programmes européens « Objectif 2 » et « Urban », les centres d'entreprises bruxellois vivent, de l'avis de certains, une époque charnière. Le secteur attend en effet toujours les arrêtés d'exécution de sa nouvelle ordonnance. Critiquée par certains, un de ses buts avoués est notamment de pérenniser les CE (ainsi que les guichets d'économie locale, les GEL) à coup de financements régionaux destinés à remplacer les subsides européens. « Pour préparer la rédaction de cette ordonnance, nous avons publié en juin 2006 une évaluation dont le but était de faire le point sur la situation des centres d'entreprises et des guichets d'économie locale, déclare Frédéric Raynaud, conseiller au cabinet de Charles Picqué (PS)¹, ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale qui était, jusqu'il y a peu, en charge du dossier repris depuis la nouvelle législature par le cabinet de Benoît Cerexhe (CDH), ministre bruxellois de l'Emploi, de l'Économie et de la Recherche scientifique. Outre la volonté de rationaliser l'activité des centres en les cadrant avant tout sur l'activité économique, l'idée de base a été de mettre en place un outil de financement objectif destiné à pérenniser l'outil; mécanisme qui n'existait pas auparavant. » Une pérennisation d'autant plus importante que l'évaluation note que « [...] Certains centres d'entreprises paraissent mieux armés que d'autres pour assurer une rentabilité partielle de leurs services. Il apparaît toutefois qu'un soutien public restera nécessaire. »

Concrètement, le mode de financement proposé pour répondre à cette problématique permet aux centres d'entreprises, agréés pour une période de cinq ans, de bénéficier d'un subside fixe et d'un subside variable proportionnel à leur taux d'occupation. Un taux qui correspond aux surfaces occupées par des entreprises qui existent ou ont été reprises depuis moins de cinq années selon les données de la Banque-Carrefour des entreprises. Un critère qui semble poser problème sur le terrain. « Pour nous, cette ordonnance risque, par ce fait, d'être inapplicable, déclare Merry Hermanus, directeur du centre d'entreprises de Molenbeek². Si elle était appliquée, certains centres d'entreprises fermeraient leurs portes.

Nous avons en effet beaucoup d'entreprises qui mettent parfois plus de cinq ans à réussir, à se développer... Le fait de conditionner les subsides à un taux d'occupation ainsi défini constitue donc un vrai problème. » D'autres opérateurs notent également que beaucoup d'entreprises installées en CE sont, à leur arrivée dans le centre, des « coquilles vides » non développées qui peuvent cependant exister depuis deux ou trois ans. Ce qui laisserait peu de temps au CE pour les héberger avant de voir les subsides variables en prendre un coup.

Un impact sur le local ?

Du côté du centre d'entreprises « Les Ateliers des Tanneurs »³, qui vient d'ailleurs de s'agrandir, on regrette également cette « limite des cinq ans » en y apportant quelques nuances. « Nous pensons que cette mesure est aussi dommageable pour les Initiatives locales de développement de l'emploi (ILDE) et les entreprises d'insertion (EI) pour qui il aurait peut-être été bien qu'elle soit assouplie, déclare Ronald De Greef, directeur du centre. Ces structures fonctionnent en effet, vu leur mission, avec une temporalité différente. Dans ce contexte, on peut effectivement affirmer que la volonté de l'ordonnance, c'est de faire de l'économie. Le côté local n'y est pas vraiment encouragé... » Par « côté local », il faut entendre un développement de l'emploi des personnes issues de la zone d'activité du centre d'entreprises, généralement les vieux quartiers à fort taux de chômage. En effet, un des reproches les plus souvent entendus tient au manque de renseignements concernant l'impact réel des centres d'entreprises en termes d'emplois locaux, de développement local par rapport aux zones dans lesquelles ils sont implantés. Un problème d'ailleurs évoqué par l'évaluation menée en préparation de l'ordonnance: « [...] Pour ce qui est de la deuxième catégorie [NDLR les employés embauchés par les entrepreneurs], les informations disponibles ne permettent pas de déterminer la localisation des nouveaux emplois créés. Néanmoins, des entretiens ont permis d'apprendre que les compétences de la « main d'œuvre » de la zone ne correspondaient pas toujours aux besoins des entreprises situées dans les centres. Il existe donc bien une déconnexion profonde entre la formation que reçoivent les jeunes et les offres d'emploi proposées dans les centres. »

Un état des lieux à propos duquel Merry Hermanus réagit: « Même si je pense pouvoir dire que les personnes employées dans le cadre de

par
Julien Winkel

notre centre "correspondent" à la population du quartier, nous n'avons en effet pas comme exigence d'engager des « locaux ». » À la différence du centre d'entreprises « Les Ateliers des Tanneurs » pour qui c'était une condition sine qua non... « Nous avons en effet, dès le début, privilégié les entreprises ayant un potentiel de création d'emplois peu qualifiés, affirme Ronald De Greef. Le résultat est que, sur les 120 personnes employées aux Tanneurs, 37 viennent de la commune (1000 Bruxelles) où nous sommes implantés. Sur ces 120 personnes, septante sont également des personnes enregistrées comme "article 60", travailleurs EI/ILDE ou officiant dans des secteurs comme l'horeca ou le nettoyage. »

Si nous ne pouvons affirmer que le cas des « Tanneurs » est un cas isolé, beaucoup de centres d'entreprises semblent néanmoins proposer des postes qualifiés alors que la zone dans laquelle ils sont situés (la zone « Objectif II ») serait caractérisée par une faible qualification de la population qui y habite. Frédéric Raynaud tempère le constat: « Si les CE n'existaient pas, on se trouverait dans des zones de désertification économique, l'activité économique ne s'y installerait pas. Il faut savoir ce que l'on veut... »

LecabinetdeBenoîtCerexhe⁴, fraîchement chargé du dossier, a quant à lui joué la prudence. « Le cabinet de Monsieur Picqué nous a bien évidemment transmis des informations à propos des centres d'entreprises et à propos de l'ordonnance, mais il est encore un peu tôt pour se prononcer. Avant cela, il est normal que Monsieur Cerexhe prenne le temps d'analyser le dossier. Il y a une réflexion globale à mener, nous sommes d'ailleurs en train de rencontrer les différents intervenants du secteur. Nous ferons une évaluation globale qui sera disponible pour la mi-octobre. »

Des chiffres malgré tout

Si des informations devraient donc bientôt arriver sur la table, la Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB)⁵ dispose néanmoins de quelques chiffres concernant les CE. Ainsi, d'après les documents qui nous ont été fournis, les sept centres d'entreprises existant au 31 décembre 2008⁶ comptabilisaient 260 entreprises installées pour un total de 841 emplois. Si ces chiffres semblent indiquer que les CE « ont la pêche », certains tempèrent, comme Olivier Witmeur, professeur d'entrepreneuriat à la Solvay Business School⁷. « Il est délicat d'affirmer que les centres d'entreprises créent directement de l'emploi ou qu'ils sont seuls à l'origine d'une véritable dynamique entrepreneuriale. Selon moi, la création d'emplois y est aussi le fait des mécanismes utilisés (comme les financements Brusoc) par les entreprises qui s'y installent. De

plus, je pense que l'on peut dire que certains CE vivent « dans leur petit monde ». Pour moi, une question importante reste de savoir s'il y a un intérêt à avoir toutes ces petites structures qui fonctionnent de manière indépendante. » Une analyse qui vient relayer les propos de certains intervenants du secteur pour qui, malgré (ou à cause de) leur bonne santé, certains centres d'entreprises se feraient concurrence et pécheraient par excès de « municipalisme » ou de localisme au détriment de l'esprit de réseau.

Un réseau qui existe pourtant bien puisque la nouvelle ordonnance en institue un et prévoit que celui-ci, regroupant les centres d'entreprises et les guichets d'économie locale, soit dirigé par la SDRB et l'Agence bruxelloise pour l'entreprise (ABE)⁸. Interrogée sur le sujet, Anne-Laure Isaac, directrice du département Économie et starters de l'ABE, témoigne: « Concernant le réseau, il y aurait effectivement d'autres choses à développer. Il faut dire que le réseau a jusqu'ici été focalisé sur l'avancement de l'ordonnance. »

Une modération que l'on retrouve également du côté des centres d'entreprises. « Il y a peut-être un peu de concurrence, mais elle se fait finalement, selon moi, au profit des entreprises, déclare Ronald De Greef. Quant au réseau, il nous permet d'échanger des expériences, des bonnes pratiques même s'il est vrai qu'il n'a pas de force contraignante. Cela dit, d'autres collaborations pourraient être envisagées. » Une éventualité que confirme Janaki Declaire, directrice du centre d'entreprises de Saint-Gilles⁹. « Il est possible de mettre des choses en place dans le domaine de la mutualisation des coûts, de faire des économies d'échelle à ce niveau en s'associant. Pour l'instant, cela se fait en bilatéral, mais on pourrait aller plus loin. »

1. Cabinet de Charles Picqué, rue Ducale, 7-9 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 506 32 11 – courriel : info@picque.irisnet.be – site : www.pourbruxellesavecvous.be
2. Centre d'entreprises de Molenbeek, rue des Ateliers, 6 - 7 à 1080 Molenbeek – tél. : 02 412 10 00 – site : www.c-entreprises.be
3. Centre d'entreprises « Les Ateliers des Tanneurs », rue des Tanneurs, 58-62 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 512 67 11 – site : www.ateliersdestanneurs.be
4. Cabinet de Benoît Cerexhe, rue Capitaine Crespel, 35 à 1050 Bruxelles – tél. : 02 508 79 11 – courriel : info@cerexhe.irisnet.be – site : www.cerexhe.irisnet.be
5. SDRB, rue Gabrielle Petit, 6 à 1080 Bruxelles – tél. : 02 422 51 11 – courriel : info@sdrb.be – site : www.srd.irisnet.be
6. Un 8^e, ACB Factory, en phase de lancement, devrait accueillir ses premiers occupants fin octobre 2009.
7. Solvay Brussels School of Economics and Management, Université Libre de Bruxelles | CP145, av. F.D. Roosevelt, 21 à 1050 Bruxelles – tél. : 02 650 67 42 – courriel : communication@solvay.edu – site : www.solvay.edu
8. ABE, Tour & Taxis, av. du port, 86C, b211 à 1000 Bruxelles – tél. : 02 422 00 20 – courriel : info@abe.irisnet.be – site : www.abe-bao.be
9. Centre d'entreprises de Saint-Gilles, rue Fernand Bernier, 15 à 1060 Bruxelles – tél. : 02 537 44 44 – courriel : info@villagepartenaire.be – site : www.villagepartenaire.be

O-zone, un centre d'entreprises hors norme

MOTS-CLÉS



O-Zone

Centre d'entreprises

VOIR AUSSI



AÉchos n° 250 :

Le secteur artistique vecteur d'insertion socio-professionnelle ?

AÉchos n° 237 :

Art2work, un site bruxellois pour un pool d'employeurs artistiques

Depuis janvier 2009, O-Zone rassemble une série d'associations bruxelloises le long du canal.

Le canal, c'est un peu une ligne de démarcation au sein de la Région bruxelloise. Il sépare aussi Bruxelles-Ville de Molenbeek. Une zone peu engageante à première vue. Pourtant, ça bouge dans le coin. Contrats de quartier, centre d'entreprises, projet Beliris (accord de coopération entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale) et logements moyens de la SDRB ont constitués le fer de lance des politiques de rénovation urbaine. Des privés ont également investi dans l'horeca, le logement et les commerces. Sans oublier un secteur associatif de plus en plus actif.

C'est quai du Hainaut qu'a vu le jour O-Zone au début de cette année, un centre d'entreprises qui abrite plusieurs associations actives dans le secteur de l'économie sociale et quelques fédérations. Il voisine le site déserté de la brasserie Belle-Vue où, à travers un partenariat public-privé (PPP), la commune de Molenbeek projette de développer un centre d'hébergement et de formation aux métiers du tourisme, tandis que l'investisseur privé compte développer de l'horeca – sans plus de précision.

Une autre partie des anciens locaux brassicoles sont occupés depuis la fin 2007 par l'asbl Art2work¹ qui, en plus d'offrir des espaces de travail pour des artistes, a initié un projet d'insertion socioprofessionnelle pour demandeurs d'emploi dans des métiers pour le secteur culturel (agent d'accueil et technicien de support). Voilà pour le décor.

Un bâtiment qui tisse des liens

C'est l'AIS Baita², dirigée par Gert Van Snick, qui a lancé le projet du bâtiment O-Zone. « Nous étions à la recherche d'un bâtiment pour héberger nos différentes activités, explique-t-il. Nous sommes non seulement actifs dans le logement avec notre AIS, mais aussi dans les titres-services avec notre service de nettoyage pour particuliers et dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle avec notre service de nettoyage pour associations. Nous avons dû déménager à quatre reprises. Cet immeuble nous a permis de nous installer convenablement. Nous avons pris le risque de signer le bail emphytéotique, puis nous avons mis en location les bureaux dont

nous n'avions pas besoin. Pour le moment, nous occupons 30 % du bâtiment, 60 % sont loués à d'autres associations avec lesquelles nous avons des liens. Nous avons toujours aimé travailler en réseau et développer des partenariats. »

Tout comme Baita, beaucoup d'associations sont actives dans l'économie sociale ou le logement, d'autres sont des coupoles ou des fédérations, tels le Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH) et la Febio, l'association représentative des projets en économie sociale d'insertion néerlandophone à Bruxelles. Il existe des liens entre la plupart des organisations présentes, ce qui permet de gagner du temps pour se concerter. Des salles de réunions sont également mises à disposition. Il y a aussi le restaurant social de l'asbl Atelier Groot Eiland. O-Zone fonctionne un peu comme un centre d'entreprises, sauf qu'il n'offre pas d'accueil ou de permanence téléphonique commune. Il n'y a pas non plus de cellule de soutien à la création d'entreprises. Chaque association est autonome.

Aujourd'hui, il reste 10 % de bureaux vacants. « Nous les gardons en réserve pour un de nos futurs services ou un service qu'on développerait en partenariat. Nous avons par exemple le projet de développer un bureau flexible où l'on pourrait installer des serveurs et des centrales téléphoniques pour permettre à des jeunes associations de se lancer. Cela fonctionnerait comme une couveuse d'entreprises, mais pour des asbl. Cela pourrait être une réponse pour des fédérations qui éprouvent des difficultés à se lancer. Elles ont un rôle important à jouer pour le développement du secteur, mais cela prend toujours du temps pour trouver des moyens ou obtenir un agrément. »

Enfin, l'implantation de ce centre d'entreprises le long du canal devrait permettre de toucher plus directement les groupes cibles des différentes associations.

1. Art2work: quai du Hainaut 43 à 1080 Bruxelles - courriel: wim.embrechts@art2work.be

2. Baita, quai du Hainaut, 29 à 1080 Bruxelles - tél.: 02 512 08 65 - courriel: info@baita.be - site: www.baita.be

Quand l'économie sociale butine dans le champ de la consultance...

MOTS-CLÉS

ES (économie sociale)

Consultance

Bourse aux expertises

Agences conseil

VOIR AUSSI

AÉchos n° 205:
Ordonnance bruxelloise sur les entreprises sociales: 400 emplois en perspective

AÉchos n° 211
Chèques-expertises de Creasoc: pour jeter de nouveaux ponts

AÉchos n° 230:
Le point autour du financement des EI et IId de bruxelloises

AÉchos n° 236:
Économie sociale et acteurs publics locaux: convergences bruxelloises

Fin janvier s'est tenue une nouvelle édition de la « bourse aux expertises », un espace de rencontre entre le secteur de l'économie sociale et celui de la consultance privée. Objectif: aider l'économie sociale à se professionnaliser plus encore, promouvoir son développement et contribuer ainsi à la création d'emploi.

Ce mardi 27 janvier, les locaux de l'Agence Alter, à Bruxelles, ont accueilli la troisième édition de la « bourse aux expertises ». Des représentants de trente-deux structures agréées et subventionnées comme entreprises d'économie sociale (ES) dans le cadre de l'ordonnance bruxelloise de mars 2004¹ ont ainsi pu rencontrer vingt-cinq consultants actifs dans des domaines aussi divers que la gestion des ressources humaines, le marketing, la gestion de la qualité, les finances et la trésorerie, la planification stratégique, etc. À la suite de ces rencontres, ces entreprises d'ES pourront déposer individuellement une demande de subvention afin de financer le recours à de la consultance.

« Il y a quatre ans, dans le cadre du programme Creasoc², qui avait pour but de promouvoir la croissance de l'ES à Bruxelles, nous avons réalisé une enquête pour identifier les besoins du secteur, explique Gaëlle Francart, qui coordonne le projet pour l'Agence Alter. Nous avons alors identifié une forte demande pour des fonctions de support: ces entreprises ont besoin d'expertises extérieures diverses pour se professionnaliser, se pérenniser et se développer. L'idée est alors venue, d'une part, de faire se rencontrer physiquement les demandes des entreprises d'ES et les offres des consultants privés et, d'autre part, de trouver du financement public pour permettre à l'économie sociale de se payer ces services spécialisés. Ainsi est née la "bourse aux expertises". »

De l'approche aux sous

Concrètement, le schéma chronologique du projet est le même depuis trois ans:

- à la fin de l'été, un courrier est envoyé aux entreprises d'économie sociale reconnues afin de les informer du lancement du projet et de ses modalités;
- en novembre, les partenaires du projet (Alter, Crédal, SAW-B et Hefboom) reçoivent les

représentants des entreprises qui souhaitent participer à la bourse; le point est fait avec chacune pendant une bonne trentaine de minutes sur ses besoins en consultance; pour les entreprises qui ne peuvent se rendre à ce rendez-vous, le travail est effectué par échange de courriels;

- fin janvier, la bourse elle-même est organisée lors d'une journée spéciale: les représentants de chaque entreprise ont l'occasion de passer du temps, lors de séances individuelles de 25 minutes, avec les consultants identifiés par les organisateurs comme étant les plus susceptibles de rencontrer leurs besoins spécifiques;
- pour mars, les entreprises qui le souhaitent introduisent un dossier de candidature afin de décrocher un chèque de 2 500 euros pour financer une mission de consultance;
- un jury constitué de représentants du cabinet Cerexhe, de l'administration et d'experts extérieurs sélectionne alors, sur la base de critères prédéterminés, un maximum de 14 projets qui seront soutenus grâce à un chèque; l'entreprise a alors 6 mois pour faire effectuer la mission de consultance en son sein.

32 entreprises sur 62

Au total, pour l'édition 2008-2009, sur les soixante-deux entreprises d'ES reconnues, trente-deux ont participé à la bourse du 27 janvier et quatorze recevront une subvention via un chèque.

En fait, explique Gaëlle Francart, « environ la moitié des entreprises qui participent à la bourse de janvier n'introduisent finalement pas de demande de subvention. Il semble que le passage à l'acte, la mise en œuvre d'une démarche avec des conséquences concrètes – le fait qu'un « extérieur » vienne mettre son nez dans les affaires de la boîte, même avec son consentement et dans un cadre précis – puisse bloquer certains. Les entreprises d'ES sont souvent au centre de schémas institutionnels ou décisionnels complexes: les personnes qui, au départ, ont introduit une manifestation d'intérêt, puis ont poursuivi le processus ne sont pas toujours les mêmes que celles qui peuvent in fine décider d'enclencher effectivement un travail de consultance. » Pas de quoi décourager les organisateurs, cependant: « même pour les entreprises

qui ne donnent pas suite formellement, nous pensons qu'il y a un gain: des cartes de visite s'échangent et pas mal de choses se passent en dehors du système de chèque, lors des contacts directs par la suite. En fait, toute la première partie du processus, y compris la journée de "bourse", est déjà une fin en soi: elle permet aux entreprises de pêcher des idées pour plus tard, d'obtenir des premiers regards extérieurs sur l'un ou l'autre problème, de faire de la mise en réseau, etc. »

Du côté du cabinet du ministre Cerexhe (CDH)³, qui finance l'opération, on semble en tout cas convaincu de l'utilité de celle-ci. Maïlys Verhaegen, conseillère du ministre, explique: « Il est important de soutenir les démarches qui aident réellement les entreprises de l'économie sociale. Il est évident que des gestionnaires qui auront pu faire appel à des expertises extérieures seront mieux armés pour pérenniser, puis développer leur entreprise. Or nous sommes convaincus que l'économie sociale est un gisement d'emploi important, au-delà des 1350 existants. »

Butinage, oui. Mais essaimage ?

Les représentants d'entreprises d'ES rencontrés nous ont en tout cas fait part de motivations fort diverses. Quelques exemples en vrac...

« Nous devons redéfinir l'identité de notre boîte, le "qui nous sommes et vers où nous allons". Mais en même temps, on a trop le nez dans le guidon et, en interne, ce sont toujours un peu les mêmes qui réfléchissent. Un regard extérieur est vraiment indispensable pour nous, maintenant. »

« Au fil du temps, notre projet s'est subdivisé en différentes spin off, on a vraiment besoin de soutien pour élaborer la stratégie qui nous permettra de garder une cohérence globale. »

« Nos missions impliquent que notre personnel est la plupart du temps sur les routes, aux quatre coins de la Région. Par ailleurs, nous sommes en forte croissance. Nous avons donc besoin de conseils pour organiser le travail: aussi bien au niveau des méthodes sur le fond que pour choisir des logiciels adéquats. »

Du côté des consultants, le système leur permet en tout cas d'augmenter leur portefeuille de clients. Ainsi, Anne Bodart, consultante pour le CFIP, est ravie: « C'est bingo. En une demi-journée de présence à la bourse, je me retrouve avec plusieurs contrats quasi signés. De plus, les contrats découlant de la bourse ayant de

fortes chances d'être subventionnés, cela réduit aussi le risque d'avoir un client en difficulté de paiement. » Un élément important pour des consultants qui sont souvent de simples indépendants... Un bémol pointé, tout de même: « Même si c'est une petite minorité, on sent qu'il y a des gens qui sont clairement là un peu par obligation, parce que leur structure leur a demandé de venir mais sans savoir très clairement pourquoi. »

Pour Serge De Backer de Cap Conseil, un autre consultant, l'enjeu de la « bourse » n'est en fait pas tellement d'ordre économique: « Ce qui est intéressant, c'est surtout la rencontre humaine avec des acteurs de terrain actifs dans le social; on est dans un premier contact, en dehors d'une relation commerciale, on est donc très vite dans la sincérité et on se sent utile. »

Après trois ans d'existence, le dispositif semble en tout cas avoir prouvé son utilité. La question de sa pérennisation en tant que tel ou de son transfert vers des acteurs structurellement reconnus et financés, comme les agences conseil en ES, se pose sans aucun doute.

Du côté des organisateurs, on réfléchit par ailleurs à étendre le dispositif au delà du secteur de l'économie sociale, par exemple vers le secteur du commerce équitable. Voire même à lorgner vers la Wallonie.

1. Ordonnance relative à l'agrément et au financement des initiatives locales de développement de l'emploi (ILDE) et des entreprises d'insertion (EI) du 18 mars 2004 (publiée au *Moniteur* du 30 mars 2004). Cette ordonnance circonscrit, régit et finance le secteur de l'économie sociale en Région bruxelloise, via les deux grands types d'agrément: les ILDE et les EI.

2. Creasoc était un programme de soutien et de promotion des secteurs de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale bruxellois. Les partenaires étaient l'Agence Alter, Crédal, Groupe One, SAW-B, l'EPFC et l'Institut Roger Guilbert. L'objectif était de renforcer les capacités des acteurs du secteur à identifier les enjeux de leur développement et à y apporter des réponses, notamment en matière de formation.

3. Cabinet du ministre Benoit Cerexhe, rue capitaine Crespel, 35 à 1050 Bruxelles – tél.: 02 508 79 11 – courriel: info@cerexhe.irisnet.be – site: <http://www.cerexhe.irisnet.be>

Allocations garanties pour les candidats entrepreneurs

Un projet d'arrêté royal approuvé à la rentrée par le Conseil des ministres fixe le statut des chercheurs d'emplois accompagnés dans le cadre d'une coopérative d'activités. Ceux-ci pourront conserver leurs droits aux allocations de chômage ou au revenu d'intégration durant leur période de convention.

Structure d'accompagnement à la création d'emploi, les coopératives d'activités ont pour objectif de permettre aux individus porteurs d'un projet entrepreneurial de tester la viabilité de celui-ci. Pour rappel, la coopérative d'activités met, dans ce cadre, sa structure juridique et son numéro d'entreprise à disposition des candidats entrepreneurs tout en leur offrant un coaching individualisé et un accompagnement sur le terrain par des professionnels. Liés à la coopérative par une convention de dix-huit mois maximum, ces mêmes candidats sont de plus assurés de garder leurs allocations de chômage ou leur revenu d'intégration s'ils sont chercheurs d'emplois au départ. Ce dernier point, très important, n'était jusqu'il y a peu garanti que par une circulaire ministérielle: « Le statut de ces demandeurs d'emplois en convention avec les coopératives n'était donc pas réglé de manière légale, ce qui impliquait une forme d'insécurité juridique. » déclare à ce sujet Sophie Lenoble, collaboratrice au cabinet de Joëlle Milquet (CDH), la ministre fédérale de l'Emploi¹. Une situation qui vient de changer avec le vote par le Conseil des ministres, le 12 septembre, d'un projet d'arrêté royal censé combler cette lacune.

« Lancez-vous ! »

Dorénavant, les candidats entrepreneurs se verront donc légalement garantir le maintien de leur allocation de chômage ou de leur revenu d'intégration pendant la période de convention. Ils pourront également bénéficier d'une indemnité d'un montant maximum de deux euros par heure de travail prestée. L'arrêté prévoit également une disposition particulière destinée au candidat décidant de « se lancer » et de quitter son statut de chômeur après un minimum de six mois de convention. « Le principe de cette mesure est de dire « lancez-vous » aux candidats dont l'activité est déjà rentable, continue Sophie Lenoble. Dans ce cadre, le candidat renonçant à son statut de chômeur pourra alors bénéficier d'un complément

de reprise se chiffrant à 250 euros par mois pour les six premiers mois et de 150 euros pour les six mois suivants. » Dans l'hypothèse où le candidat renoncerait au statut de chômeur après une durée de temps plus longue que les six mois minimum de convention exigés, la solution est simple: « Si un candidat renonce à son statut de chômeur après dix mois de convention, par exemple, il bénéficiera du complément pour les huit mois de convention restants. 250 euros pour les six premiers mois et 150 euros pour les deux derniers mois », ajoute-t-elle.

Du côté des opérateurs de terrain, si l'on salue le projet d'arrêté comme un « outil intéressant supplémentaire », on souligne également que celui-ci ne renforce toutefois pas le statut d'entrepreneur salarié en expérimentation depuis des années au sein de certaines coopératives. « Ce statut permet au candidat entrepreneur de bénéficier d'un contrat de travail et d'un salaire qui évolue en fonction de son chiffre d'affaire. Dans ce contexte, les allocations perçues sont également définies en fonction de ce salaire », explique Valérie Galloy, directrice de la coopérative d'activités Azimut² et présidente francophone de la fédération belge des coopératives d'activités (Coopac). Un système qui permet au candidat entrepreneur d'« entrer » progressivement dans son nouveau statut d'entrepreneur. « Or, le nouvel arrêté ne nous semble pas vraiment renforcer cet aspect de « transition » que nous trouvons important et ce, même si le nouveau texte n'interdit pas l'usage du statut d'entrepreneur salarié, que nous pourrions donc continuer à employer », conclut Valérie Galloy. Un bémol dont le cabinet Milquet se dit conscient: « Nous avons consulté le secteur des coopératives afin de « colle » le plus possible à ce qui s'expérimentait sur le terrain. Mais le fait est que le statut d'entrepreneur salarié n'est pas transposable dans une loi car il n'est pas conforme à la loi sur les contrats de travail. Nous avons donc essayé de tenir compte de cet aspect de « transition » en mettant en place le système de complément de reprise », affirme Sophie Lenoble.

1. Cabinet de Joëlle Milquet, ministre fédérale de l'Emploi, avenue des Arts, 7 à 1210 Bruxelles – tél.: 02 220 20 11 – site: <http://www.milquet.belgium.be>

2. Azimut, rue Monceau-Fontaine, 42/15 à 6031 Monceau-sur-sambre – tél.: 071 20 21 80 – site: <http://www.azimut.cc>

MOTS-CLÉS

Coopératives d'activités

Candidats entrepreneurs

Azimut

Fédération belge des coopératives d'activités

Coopac

VOIR AUSSI

AEchos n° 256:
L'accompagnement à l'autocréation d'emploi tient enfin son décret

AEchos n° 225:
Une loi pour les coopératives d'activités: mais quid de l'arrêté?

par
Julien Winkel

Les entreprises de travail adapté face au vieillissement

MOTS-CLÉS



ETA (entreprises de travail adapté)

Personnes handicapées

Ferme Nos Piliifs

Travail et Vie

Eweta (Entente wallonne des entreprises de travail adapté)

Febrap (Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté)

Awiph (Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées)

Conséquence du vieillissement global de la population en Belgique, le nombre de travailleurs handicapés de plus de quarante ans en entreprise de travail adapté (ETA) ne cesse de croître. Une tendance qui pose question en matière d'aménagement des postes de travail et de préparation à la pension pour une population souvent fragilisée.

Un appel à projets de la Fondation Roi Baudouin concernant la mise en place de projets innovants en matière d'accompagnement des travailleurs handicapés âgés en entreprises de travail adapté se clôturera le 6 octobre prochain. L'initiative ne tombe bien entendu pas par hasard, mais fait écho à la hausse du nombre de personnes âgées en ETA. Une situation qui a tendance à prendre de l'ampleur depuis quelques années... Ainsi, en Wallonie, la tranche d'âge des travailleurs âgés de quarante à quarante-neuf ans, qui constituait 27,42 % du nombre total de travailleurs en ETA en 1998, est passée à 34,89 % en 2006. La tranche des 50-59 ans est quant à elle passée à 18,74 % du nombre total de travailleurs en 2006, alors qu'elle stagnait sous la barre des 10 % en 1998. Une tendance qui pourrait également, selon certains, se manifester en Région de Bruxelles-Capitale et qui, si elle peut être envisagée comme une conséquence positive de l'augmentation de l'espérance de vie des personnes handicapées, pose néanmoins quelques questions en ce qui concerne un éventuel aménagement des postes de travail et la préparation à la pension d'une population considérée comme plus fragile... Axel Godin, directeur de l'ETA bruxelloise « Travail et Vie¹ » en témoigne : « Le problème du vieillissement des travailleurs en ETA se pose plus vite que dans les entreprises employant du personnel non handicapé. En effet, avec l'âge, le handicap s'accroît souvent assez vite et les questions portant sur l'aménagement du rythme de travail et la préparation à la pension se posent dès lors avec insistance. De plus, il faut savoir que dans notre ETA, une partie non négligeable des trois cent quarante travailleurs sont des handicapés lourds dont la

mise au travail pose déjà problème à la base. Ces questions nous touchent donc au plus près. »

Or à l'heure actuelle, les solutions à disposition des ETA pour répondre à cette situation semblent manquer. « Il faut savoir que l'ETA est aussi bien souvent un lieu de vie, d'appartenance et de prise en charge pour les travailleurs. Dès lors, le vieillissement et l'approche de la pension génèrent toutes sortes de questions pour les employés. Ils se demandent bien souvent ce qu'ils vont faire après leur sortie de l'ETA. Or à

ce niveau, peu de choses existent pour les préparer à cette sortie de même que pour les accueillir une fois au dehors. » Et effectivement, les alternatives semblent réduites. Partir en maison de repos ? Difficile alors que l'on a à peine soixante ans... Les centres de jour ? Ici, le problème s'inverse puisque ceux-ci semblent parfois peu adaptés à un public plus âgé. Quant à la famille, toute la question est de savoir s'il y en a encore une.

Au travail jusqu'à 65 ans

Dans ce contexte, il n'est pas rare de voir les travailleurs jouer les prolongations et continuer à travailler bien au delà de la prépension. « La prépension peut se prendre dès l'âge de cinquante-huit ans, mais peu de travailleurs optent pour cette solution. La plupart continuent à travailler jusqu'à soixante-cinq ans par peur de sortir de l'ETA », poursuit Axel Godin. Une situation qui, combinée au vieillissement prématuré des travailleurs handicapés, finit par poser certains problèmes aux entreprises de travail adapté tant certains employés éprouvent des difficultés à suivre le rythme de travail. Si certaines ETA tentent d'adapter les postes de travail à la nouvelle condition physique de leurs travailleurs vieillissants, ceci ne se fait pas sans difficulté. En effet, aux difficultés engendrées par l'aménagement vient également s'ajouter un problème en terme de productivité et de compétitivité comme le confirme Benoît Ceysens, directeur de la Ferme Nos Piliifs², située à Bruxelles, et président de la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté (Febrap)³. « L'une des solutions pour répondre à ce problème de

Le problème du vieillissement des travailleurs en ETA se pose plus vite que dans des entreprises employant du personnel non handicapé.

charge de travail devenue trop lourde [NDLR: et pour répondre également au problème de préparation à la pension] est, par exemple, de faire passer les travailleurs à un régime horaire plus léger et de leur confier des boulots moins fatigants. Les personnes handicapées peuvent ainsi mettre un pied en dehors de l'entreprise tout en gardant un contact avec le milieu de l'ETA. Le problème est que nous sommes limités par un système de quotas de travailleurs subsidiés que chaque ETA peut accueillir. Et dans ce cadre, une personne travaillant à mi-temps compte autant dans ces quotas qu'une personne travaillant à temps plein. Garder un travailleur à mi-temps est donc pénalisant pour une entreprise de travail adapté. » Ainsi, à la Ferme Nos Pilifs, ce sont cent-dix employés, quel que soit le nombre d'heures qu'ils prestent, qui se voient subsidiés par la Cocof. Si l'entreprise désire engager plus de personnel, elle doit le faire sur fonds propres. Dans ce contexte, il y a fort à craindre que certaines ETA soient tentées de licencier un travailleur ne sachant plus suivre le rythme afin d'éviter de le faire passer à un régime horaire plus léger, peu avantageux puisque monopolisant une place subsidiée qui pourrait être occupée par un temps plein. Une manière pour l'ETA d'« optimaliser » son quota afin de conserver une certaine compétitivité.

Notons que pour la Région de Bruxelles-Capitale, le quota total de places subsidiées pour l'ensemble des ETA s'élève à 1 450 places. En Région wallonne, ce chiffre atteignait, à la fin mars 2008, le chiffre de 5 826 places pour les postes de production et de 203 places pour les postes de « cadres » occupés par des personnes handicapées. Il faut cependant constater à ce propos que la situation en Région wallonne semble moins tendue qu'en Région de Bruxelles-Capitale, le sud du pays ayant bénéficié récemment d'un élargissement de quatre cents places de ces mêmes quotas dans le cadre du Plan stratégique transversal 3 (PST 3).

Une absence de solutions institutionnelles ?

Face à cette situation, les solutions institutionnelles semblent pour l'heure relativement maigres. Il faut dire qu'aux balbutiements de la loi relative à la « formation et à la réadaptation professionnelle ainsi qu'au reclassement social

des handicapés », à l'aube des années '60, personne n'avait imaginé que l'espérance de vie de ces mêmes handicapés serait ce qu'elle est aujourd'hui. « Personne, à cette époque, n'a pris en compte "l'après travail" car l'espérance de vie des personnes handicapées n'était pas très élevée, déclare à ce sujet Guy Niset, directeur de l'Entente wallonne des entreprises de travail adapté (Eweta)⁴. De plus, les ateliers protégés étaient à cette époque considérés comme des lieux de passage et non comme des lieux d'intégration définitive, ce qui est souvent le cas des ETA aujourd'hui. »

Les ateliers étaient considérés comme des lieux de passage; aujourd'hui ils sont souvent des lieux d'intégration définitive.

Plus de quarante ans après, la situation a donc bien changé. Si, on l'a dit, les solutions institutionnelles ne sont pas légion, certaines mesures ont néanmoins été mises en place (ou sont en voie de l'être) afin de répondre à la conjoncture actuelle. Ainsi, du côté de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (Awiph)⁵, Philippe d'Hollander, directeur faisant fonction à la Division emploi formation, détaille le dispositif de maintien au travail

actuellement en place en Région wallonne. « À l'heure actuelle, un dispositif de maintien à l'emploi pour personnes âgées est en place dans les ETA de la Région wallonne et permet à certaines personnes de disposer de postes aménagés. Cent places sont ainsi financées dans ce cadre. Des places auxquelles viennent s'ajouter soixante autres postes négociés dans le cadre des accords du non-marchand, ce qui fait un total de cent-soixante postes. »

Du côté de la Cocof, Véronique Gailly, conseillère pour la politique d'aide aux handicapés d'Évelyne Huytebroeck (Écolo), la ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Aide aux personnes et du Tourisme⁶ déclare qu'« un travail vient de commencer afin de voir s'il est possible de soulager les ETA au niveau du « carcan » que constituent les quotas. L'idée serait de permettre de « compenser » les travailleurs plus fragiles par la possibilité d'engager des personnes porteuses de handicaps moins lourds, voire des personnes non handicapées. Du côté du fédéral, un groupe de travail concernant l'emploi des personnes handicapées a été institué par la conférence inter-ministérielle et va tenter de trouver des solutions afin de permettre une "sortie douce" des ETA aux personnes handicapées relativement âgées. »

La Febrap et l'Eweta proposent

Quoiqu'il en soit de ces initiatives, la Febrap et l'Eweta ont, elles aussi, quelques projets dans leurs cartons. Ainsi, au niveau de l'Eweta, l'Entente a l'intention de rentrer un projet sectoriel auprès du Fonds de l'expérience professionnelle⁷. Selon Guy Niset, le but de l'opération serait d'« obtenir des dotations qui permettraient d'accompagner et de démultiplier les demandes individuelles de dotations faites par les ETA auprès de ce même Fonds de l'expérience professionnelle. » La Febrap, quant à elle, s'est décidée à faire réaliser une étude destinée à « objectiver la notion de vieillissement en ETA et à dessiner des possibilités de solutions », d'après Benoît Ceysen. L'ambition de la Fédération serait de pouvoir s'adresser à la ministre de tutelle, Évelyne Huytebroeck, et de lui proposer une série de réponses institutionnelles à cette problématique du vieillissement en ETA. Début 2010, les contacts sont en cours et semblent encourageants.

Treize projets ont été retenus, cinq en Région wallonne, un en Communauté germanophone, deux à Bruxelles et cinq en Région flamande. Aménagement du rythme de travail, entretiens individuels – parfois avec la famille – pour identifier les souhaits et besoins du travailleur, travail de sensibilisation au moment de la retraite, sont quelques exemples d'initiatives allant dans le sens de l'accompagnement en fin de carrière des travailleurs handicapés. Une publication, réalisée par l'Agence Alter (AlteR&I) et Tempera, donne de la visibilité à ces projets, expose les enseignements que l'on peut en tirer et doit permettre d'en diffuser les acquis dans le secteur⁸.

Enfin, les deux organisations ont invité l'ensemble de leurs membres à répondre à l'appel de la Fondation Roi Baudouin. Dans l'espoir que cette dernière recense d'éventuelles bonnes pratiques en matière d'aménagement des postes de travail et de préparation à la pension dans les ETA et, surtout, permette à d'éventuels projets novateurs dans ce domaine d'être disséminés...

(article mis à jour en mars 2010)

1. Travail & Vie, digue du canal, 40 à 1070 Bruxelles – tél.: 02 526 20 00 – courriel: travie@travie.be – site: <http://www.travie.be>
2. La ferme Nos Pilifs, Trassersweg, 347 à 1120 Bruxelles – tél.: 02 262 11 06 – courriel: info@pilifs.be – site: <http://www.nospilifs.be>
3. Febrap, Trassersweg, 347 à 1120 Bruxelles – tél.: 02 262 47 02 – courriel: info@febrap.be – site: <http://www.febrap.be>
4. Eweta, route de Philippeville, 196 à 6010 Couillet – tél.: 071 29 89 20 – site: <http://www.eweta.be>
5. Awiph, rue de la Rivelaïne, 21 à 6061 Charleroi – tél.: 071 20 57 11 – courriel: brcharleroi@awiph.be – site: <http://www.awiph.be>
6. Cabinet d'Évelyne Huytebroeck, ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Aide aux personnes et du Tourisme, rue du Marais, 49-53 à 1000 Bruxelles – tél.: 02 517 12 00 – site: <http://www.evelyne.huytebroeck.be>
7. Fonds dont ont la fonction est de soutenir l'entreprise déployant des actions en faveur de son personnel âgé de cinquante-cinq ans et plus. Dans ce cadre, le Fonds peut octroyer des dotations à une entreprise afin de l'aider à aménager le poste d'un travailleur défini.
8. La publication « Des projets pour accompagner la fin de carrière des travailleurs handicapés » est disponible gratuitement sur le site de la Fondation Roi Baudouin : <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=261174&LangType=2060>

Marchés publics... marchés durables ? C'est le pari des ETA

MOTS-CLÉS

SAW-B

Febrap

ETA (entreprise de travail adapté)

Économie sociale

Marché public

Clauses sociales

« Les besoins publics d'aujourd'hui seront les marchés de demain des entreprises de travail adapté (ETA). » Parce qu'en temps de crise, le travail adapté aux personnes handicapées est plus menacé que tout autre, le secteur entend sensibiliser et responsabiliser les pouvoirs publics : octroyer des subventions, c'est bien, faciliter l'accès aux marchés publics, c'est encore mieux.

Le secteur du travail adapté aux personnes en situation de handicap subit de plein fouet la crise économique qui sévit actuellement. Travaillant essentiellement dans les métiers de la maintenance, la survie des entreprises de travail adapté (ETA) dépend non seulement de la bonne santé de ses clients, mais est, en outre mise à mal par une concurrence de plus en plus rude liée aux productions à bon marché des pays de l'Est et asiatiques, du travail pénitentiaire, ou encore du travail non déclaré. Pour la Fédération bruxelloise des ETA, la Febrap¹, qui regroupe les treize ETA de la capitale, et représente 1 450 emplois pour les personnes handicapées, il y a urgence de trouver de nouveaux créneaux porteurs afin de pérenniser les postes dans le secteur, et singulièrement celui des travailleurs les plus faibles. Les plus petites entreprises sont mal armées face à la crise, ce qui conduit à des périodes de chômage économique. Selon la Fédération, certaines ETA n'ont d'autre choix que de sélectionner les employés les plus performants en mécanisant certaines actions pour rester compétitives et sauvegarder coûte que coûte leurs activités. Or l'une des principales raisons d'être de ces entreprises est précisément de permettre l'emploi des personnes les plus touchées par le handicap. Cette schizophrénie est terriblement mal vécue par un secteur qui se voit contraint de choisir entre son âme et sa survie.

« L'avenir de nos entreprises et le maintien de l'accueil des ouvriers les plus exclus de la société ne pourront se faire sans une ouverture à de nouveaux marchés », martèle Axel Godin, vice-président de la Febrap. Aux grands maux les grands remèdes. Plutôt que d'attendre que la roue tourne, la Febrap a convoqué les politiques – avec un représentant par parti – et des acteurs de l'économie sociale. L'enjeu est d'encourager les pouvoirs publics à travailler plus étroitement avec les ETA à travers l'octroi de marchés publics. Le calcul est vite fait : en Belgique, ces contrats représentent 14 % du PIB, soit

une bonne trentaine de milliards d'euros... « Au vu des pourcentages et du volume financier de la commande publique, il est évident qu'une consommation responsable des pouvoirs publics est clairement de nature à soutenir une politique de développement durable », résume Raphaël Dugailliez, consultant expert pour SAW-B². Mais aussi bien la complexité des appels d'offres que les spécificités des ETA ont, jusqu'à présent, empêché ce mariage de raison. « Nos entreprises pourraient offrir aux marchés publics une série de services en sous-traitance. Nous disposons d'un large panel de métiers et notre force, c'est notre capacité à nous adapter aux productions les plus diverses », reprend Axel Godin. Le tout est d'amorcer la relation. « Pour construire un partenariat durable entre pouvoirs publics et entreprises d'économie sociale, il est nécessaire de prévoir des simplifications administratives, de renforcer le conseil et l'accompagnement des entreprises dans un cadre législatif précis, d'améliorer le financement du secteur », énumère Marie-Caroline Collard, directrice de SAW-B.

Raphaël Dugailliez rappelle aussi que les clauses sociales³ ne sont imposées que dans les marchés publics supérieurs à 818 000 euros HTVA et ce, dans la Région de Bruxelles-capitale. « Cela représente 5 % des marchés tout au plus. Il faut aller au-delà. Pourquoi ne pas, plus simplement, restreindre l'accès de certains marchés aux quatre types d'entreprises d'économie sociale⁴ ? À partir du moment où le libre arbitre est laissé aux mandataires publics, imposer une clause sociale est une démarche politique. Ne pas le faire, également. »

À ce jour, à l'exception d'un volontarisme appuyé de la ministre bruxelloise, Évelyne Huytebroeck, les partenaires de la majorité n'ont pas voulu renforcer la législation existante en matière de clause sociale dans les marchés publics. « Je ne suis pas encore parvenue à faire passer cette idée mais je n'y renonce certainement pas ! », assure la ministre écolo. Mais bien plus que le plaidoyer politique, rien ne vaut la preuve par l'exemple. Pour convaincre l'auditoire de mandataires et de responsables de travaux public présents, un spécialiste italien des coopératives sociales est venu expliquer comment une municipalité met en pratique ces suggestions... depuis un quart de siècle.

VOIR AUSSI

AÉchos n°259 :
Les entreprises de travail adapté face au vieillissement

AÉchos n°207 :
ETA à Bruxelles : sortie d'une monographie et réflexions en cours

par
Aurore D'Haeyer

L'entrepreneuriat plutôt que les subsides

La ville de Brescia (200 000 habitants), dans le nord de l'Italie, a en effet développé une expérience assez concluante en matière de coopération entre entreprises sociales et autorités publiques. Tout commence au début des années 1980. À l'époque, plusieurs associations développent des activités d'insertion par le travail de publics fragilisés, aussi bien des personnes porteuses de handicaps, que peu formées ou toxicomanes. « Je me suis d'abord occupé de coordonner les différentes expériences et puis je suis allé voir le maire. Je lui ai proposé, plutôt que de donner des subsides, de donner du travail à ces coopératives afin d'améliorer leur expérience », raconte Felice Scalvini, vice-président de la Confederazione cooperative italiane. Au bout de quelques semaines, alors qu'il pensait avoir été oublié du maire, il reçoit une proposition de ce dernier: gérer un important marché public. L'ampleur de la tâche et les montants colossaux en jeu ont failli les faire reculer. Finalement, les différents responsables se retroussent les manches, créent une nouvelle structure coopérative et se lancent dans l'aventure. Il faudra six mois pour établir un plan d'action et coordonner les énergies, mais la coopérative relève le défi.

« Travailleurs? Non peut-être! »

On a tous une image des « ateliers protégés », ancienne appellation des ETA. Une image pas forcément glorieuse de travail à la chaîne, routinier, simplifié au maximum. Une image qui correspond à une certaine réalité d'ailleurs. Adapter les conditions de travail pour permettre à des personnes porteuses d'un handicap d'apporter leur contribution à la vie économique du pays, demande effectivement une organisation particulière des tâches. Pour autant, on est bien loin du « simplisme ». Les métiers, s'ils sont majoritairement de manutention, se sont diversifiés et certains confinent à de l'artisanat d'art. Les tâches se sont complexifiées également, requérant de plus en plus de savoir-faire et de compétences, demandant l'utilisation d'outils et de machines perfectionnées. Pour rendre compte des réalités actuelles des ETA, la Febrap a fait réaliser un documentaire sur les différents métiers organisés dans les treize entreprises bruxelloises et donné la parole aux travailleurs. Un film qui parle vrai et promeut un secteur qui cherche désespérément à ne pas se laisser engloutir dans les brutalités d'une économie en crise.

De fil en aiguille, l'expérience a fait des petits: aujourd'hui, il existe plus de cent coopératives sociales à Brescia qui fournissent des emplois stables pour 2 500 travailleurs défavorisés et près de 260 conventions conclues avec les pouvoirs publics. Les marchés publics représentent 45 millions d'euros de rentrées annuelles, soit 40 % du chiffre d'affaires total des coopératives sociales de Brescia. De nombreuses coopératives se sont d'ailleurs créées au départ d'un marché public. Coup de pouce au démarrage, facteur de stabilité aussi: en temps de crise, travailler avec l'administration permet de mieux résister aux bourrasques de la conjoncture économique. « Mais au départ, nous avons posé un choix qui n'était pas facile: celui de l'entrepreneuriat plutôt que des subsides », concède Felice Scalvini.

Pour instituer une telle logique en Belgique, « il faudrait prévoir que chaque administration dispose d'une personne-ressource sensible à la problématique et capable de prendre en charge des appels d'offres et de les assortir de clauses sociales », suggère Raphaël Dugailliez. « Avec 20 % de chômeurs, Bruxelles ne peut pas se permettre de négliger ce public ». Marie-Caroline Collard enfonce le clou: « La crise est aussi une formidable opportunité de nous rappeler que l'on peut faire de l'économie autrement. L'économie sociale, c'est la primauté du travail et des personnes sur le capital, ce sont des solutions neuves à des problématiques actuelles variées comme le chômage des moins qualifiés, le réchauffement climatique et la nécessité du recyclage des déchets. »

Une question politique avant tout

Les politiques présents, tous partis confondus, sont venus donner des gages de soutien, titillés par le journaliste Jacques Bredael, modérateur du débat pour la circonstance. Marie Arena, ministre fédérale PS de l'Intégration sociale, a insisté pour que le secteur de l'économie sociale ne reste pas « qu'une préoccupation régionale ». S'adressant directement aux représentants de la Febrap, elle les a encouragés à répondre à un appel à projets, assorti d'un budget de deux millions d'euros, pour soutenir l'innovation en matière d'économie sociale. Rappelant les difficultés cumulées du secteur et le sous-financement récurrent, la ministre Huytebroeck s'est félicitée de l'obtention d'un cofinancement de l'UE via un projet introduit auprès du Fonds social européen, qui a permis d'engager vingt personnes supplémentaires dans quatre ETA bruxelloises. Renvoyant la balle à sa consœur Arena, elle lui a demandé de transmettre le message à « ses partenaires gouvernementaux,

dont un en particulier » : « Il nous faut un apport budgétaire. De toute façon, si l'on ne parvient plus à s'occuper correctement des personnes en situation de handicap au niveau régional, le Fédéral devra prendre la question en charge. »

Caroline Persoons, députée MR au Parlement bruxellois a préféré éviter le terrain glissant du financement pour privilégier une approche pragmatique. « L'intégration des personnes handicapées ne se fera qu'à travers toute une série de politiques. Il faut aider les administrations à dépasser la peur de l'inconnu, les aider à connaître ce qui existe et ce qu'il est possible de faire. Il faut également agir au niveau des ETA et mieux les outiller pour répondre aux marchés publics. » Quant à André du Bus, député CDH au parlement bruxellois, il a insisté sur la nécessité de revoir à la hausse les subsides des ETA qui peinent à équilibrer leur budget. « Après tout, les banques survivent actuellement grâce aux subsides... »

Tout ce petit monde semblait donc peu ou prou sur la même longueur d'onde et prêt à avancer

concrètement sur le terrain d'une collaboration renforcée entre pouvoirs publics et secteur de l'économie sociale. Voilà pour les sourires de la photo de famille. Reste à voir s'ils ne se transformeront pas en grimace une fois passée l'euphorie préélectorale.

1. Febrap asbl, Fédération bruxelloise des entreprises adaptées, Trassersweg, 347 à 1120 Bruxelles – tél./fax: 02 262 47 02 – site web: www.febrap.be
2. Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises, SAW-B asbl, Fédération pluraliste d'entreprises d'économie sociale, rue Monceau-Fontaine, 42/6 à 6031 Monceau-sur-Sambre – tél.: 071 53 28 30 – site: www.saw-b.be
3. La Loi du 24 décembre 1993 sur les marchés publics précise qu'une clause sociale est « une stipulation dans le cahier des charges d'un marché public poursuivant un objectif de formation ou d'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi peu qualifiés, d'apprentis, de stagiaires ou d'apprenants ».
4. Les entreprises de travail adapté (ETA), les entreprises de formation par le travail (EFT), les entreprises d'insertions (EI) et les initiatives locales de développement de l'emploi (ILDE).

AlterEchos

ALTER ÉCHOS N° 284

13 NOVEMBRE 2009

Des contrats de quartiers hostiles à l'ISP

Les contrats de quartiers bruxellois sont mis à mal par la Région. Les marchés publics s'imposent aux acteurs de l'ISP au détriment du travail de proximité. Cherchez l'erreur.

Simon Verstraeten, directeur de Casablanca¹, n'est pas content. Depuis la phase d'élaboration des Contrats de quartier 2008, l'APL – l'administration bruxelloise des pouvoirs locaux – ne laisse plus passer les conventions tripartites (Commune-Région-porteur de projet) dans le cadre des volets sociaux des contrats de quartier. « C'était dans l'air depuis quelques années, explique-t-il. L'APL considérait déjà cela comme illégal, surtout pour des opérations d'insertion socioprofessionnelle (ISP) nécessitant des opérations concrètes physiques: rénovation d'immeubles, aménagement de parc, réfection de trottoirs, etc. Pour l'administration, la commune s'achète des travaux, donc il faut passer un marché de travaux. Ils ont bloqué là-dessus, puis de manière préventive, anticipant sur la directive services, ils ont bloqué sur les conventions de marché de services. À ce rythme-là, pour organiser une fête de quartier, on pourrait aussi faire un appel à marché. »

La fin des services de proximité ?

La mise en concurrence est contraire à la notion de développement endogène local prônée par le contrat de quartier, estime Simon Verstraeten. L'objectif est de mettre en place, dans un périmètre donné, des services qui feront émerger le besoin. Exemple: la réalisation de petits travaux de rénovation dans les logements de personnes émargeant au CPAS pour une politique de prix telle. « Mais pour l'administration, on fait des travaux, constate le directeur de Casablanca, même si dans les faits on ne fait pas que ça. On a eu une première année où il a fallu gagner la confiance des gens. On a rénové vingt logements, cela a permis d'établir le lien, montrer que la commune n'est pas là que pour des taxes, signaler à la personne qu'il y a une maison médicale à tel endroit, etc. L'absurdité avec les marchés publics, c'est qu'il faudrait: décrire des travaux qu'on ne connaît pas à l'avance; décrire toutes les plus-values en termes de lien social générés par service de proximité; et décrire tout le travail d'ISP réalisé avec des gens dans le périmètre et des gens inscrits au CPAS. Du coup, en janvier 2009, aucune commune n'a sorti de cahier de charges, car l'APL demande

MOTS-CLÉS

Contrat de quartier

Casablanca

JST (Jeunes
schaerbeekois
au travail)

APL (administration
bruxelloise des
pouvoirs locaux)

ISP (Insertion
socioprofessionnelle)

par
Baudouin Massart

un exercice quasi impossible. Pour la prochaine programmation (mise en œuvre en 2010), les communes ne reprennent pas d'opération au programme, parce qu'elles savent qu'elles seront bloquées. »

Pour Casablanca, cela pose des problèmes en termes de continuité de ses actions, de planification et de développement. « On ne peut pas embaucher-débaucher-rembaucher. Ça correspond à une logique de marché, mais c'est contraire à une logique ISP. Casablanca n'est pas en danger mais les emplois, oui. On risque de perdre du savoir-faire, de la qualité et ne plus pouvoir rendre des services à la population. On est dans le besoin de services non rencontrés pour des personnes peu solvables, qui n'intéressent pas le marché classique, parce que les interventions qu'elles demandent sont trop petites. »

Jeunes schaarbeekois au travail bientôt au chômage ?

Alain Herdies, directeur de Jeunes schaarbeekois au travail (JST)², s'inquiète également. « On s'est adapté en s'enregistrant comme entrepreneur, alors que notre mission de départ est de former et non d'entreprendre. Notre objet social nécessite qu'on ait des chantiers et nous obtenons de bons résultats. Pourtant, tous mes projets « pavage » (un tiers de notre enveloppe financière) s'arrêtent fin 2009. Nous n'avons pas eu de contrat pour 2009, nous n'avons plus de rentrées pour 2010, il sera donc impossible de payer tous mes formateurs, car les subsides ne suffisent pas. »

Pour Alain Herdies, Casablanca et JST ne sont pas les seuls concernés: « Tout le monde dans le secteur ISP est fragilisé par la situation et nous ne sommes que les premiers. Si les pouvoirs publics n'essaient pas de nous aider, alors je ne vois pas comment on va pouvoir répondre à la demande des demandeurs d'emploi. Ceux qui n'ont pas les moyens de résister vont devoir fermer. »

La réponse du gouvernement, comme sous la précédente législature, a consisté à amender l'ordonnance sur les contrats de quartier. « Il suffit d'ajouter un amendement qui prévoit soit de passer par un marché public, soit de passer par une convention tripartite, explique Patrick Crahay, directeur du Service Rénovation urbaine à l'administration régionale. Si la convention tripartite est reprise dans l'ordonnance, cela donne une base légale suffisante. Il est par ailleurs intéressant de garder la possibilité de passer un marché public pour le jour où il y aura

plus d'acteurs sur le marché – ce qui n'est pas le cas pour le moment. Cela permettra d'avoir une transparence sur les coûts réels. »

D'un blocage à l'autre

En novembre 2009, au Parlement régional, tout ne s'est pourtant pas passé sur du velours. Un clivage est apparu entre les néerlandophones et les francophones, nous explique-t-on au cabinet d'Éveline Huytebroeck (Ecolo), en charge de la Rénovation urbaine, les néerlandophones souhaitant l'établissement de quotas pour répartir les conventions entre acteurs de l'ISP néerlandophone et acteurs de l'ISP francophone. Or, en cette fin d'année, « On est dans un timing très serré, souligne Patrick Crahay. L'objectif est que cela sorte pour les prochains contrats de quartier élaborés en 2010, pour être mis en œuvre en 2011. » En cas de retard, les acteurs de l'ISP perdront encore un an de contrats.

Le temps de débloquer les choses, c'est finalement ce 12 janvier 2010 que le texte a été voté en Commission parlementaire. Très concrètement, les opérations visant à favoriser la revitalisation sociale et économique au niveau local, notamment par l'incitation à la participation des habitants à des activités, y compris dans le cadre de programmes d'insertion, sont menées, « soit dans le cadre d'un marché public, soit par le biais d'une subvention, avec des partenaires publics et privés actifs dans le secteur de l'emploi et de la formation qui répondent au prescrit de l'ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'agrément et au financement des initiatives locales de développement de l'emploi et des entreprises d'insertion ou avec des associations actives localement au profit des communautés présentes dans le périmètre considéré. » On notera encore que l'ordonnance reconnaît la revitalisation urbaine comme « une mission de service d'intérêt public ». Ce qui lui permet de déroger à la Directive européenne sur les Services.

Face à ces déblocages, les asbl vont se retrouver face à un gros paquet de demandes des communes. Reste à voir comment elles pourront s'organiser pour les absorber, et combien de temps mettra à se résorber le retard pris sur le terrain.

(article mis à jour en avril 2010)

1. Casablanca, quai de l'Industrie, 121C à 1080 Bruxelles – tél.: 02 527 57 75 – courriel: casa@casablanca.be – site: www.casablanca.be
2. Jeunes Schaarbeekois au travail, rue de Jérusalem 46 à 1030 Bruxelles – tél.: 02 247 77 58 – site: www.jst1030.be

Tarifs annuels / Formules d'abonnement

(TVA et port compris pour la Belgique)

- Abonnement papier + web** **110 €**
Publication bimensuelle imprimée + 6 codes d'accès pour la consultation en ligne
- 1 ex. supplémentaire à la même adresse + 2 codes d'accès supplémentaire 70 €
- 2 à 5 ex. supplémentaires à la même adresse + 4 à 10 codes d'accès supplémentaires 65 € / ex. + code
- > 5 ex. supplémentaires à la même adresse + > 5 codes d'accès supplémentaires 60 € / ex. + code
- Abonnement papier uniquement** **70 €**
Publication bimensuelle imprimée
- 1 ex. supplémentaire à la même adresse 45 €
- 2 à 5 ex. supplémentaires à la même adresse 40 € / ex.
- > 5 ex. supplémentaires à la même adresse 35 € / ex.
- Abonnement web uniquement** **80 €**
6 codes d'accès pour la consultation en ligne
- Abonnement de plus de 10 exemplaires :** nous contacter pour les conditions : 02 541 85 20
- ➔ **Total :** €

Fax : 02 231 15 59

www.alterechos.be
alter.echos@alter.be
Tél. 02 541 85 20

Comment connaissez-vous Alter Echos ?

- Par un collègue, ami, connaissance
- Lors d'un colloque, salon, séminaire, formation
- Via le site alter.be ou alterechos.be
- Via un article dans la presse
- Via une publicité dans la presse
- Via un mailing
- Autre : _____

Paiement par virement après réception de la facture. **L'abonnement sera activé à la réception du paiement.**

Coordonnées de facturation (REPLIR EN CAPITALES - 1 CARACTÈRE PAR CASE)

Organisme : _____ TVA (si assujetti) : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ N° : _____ Bte : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Tél : _____

Coordonnées de livraison (si différentes de facturation)

Organisme : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ N° : _____ Bte : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Tél : _____

IMPORTANT - 6 adresses mail pour accès aux services web

Vous devez activer ce service via le site www.alterechos.be

1. Nom + prénom : _____ Mail : _____
2. Nom + prénom : _____ Mail : _____
3. Nom + prénom : _____ Mail : _____
4. Nom + prénom : _____ Mail : _____
5. Nom + prénom : _____ Mail : _____
6. Nom + prénom : _____ Mail : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT À NOUS **FAXER AU 02 231 15 59**

L'enregistrement des données ci-dessus par l'Agence Alter, rue Guillaume Tell 57 à 1060 Bruxelles (siège administratif) est effectué dans un but exclusivement commercial et administratif. Vous avez le droit d'accéder à ces données, de les rectifier ou de les supprimer.